

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Plus de 2,3 milliards FCFA transférés au ministère des Finances et du budget

Le Premier ministre, Clément Mouamba, a confié le 20 avril la gestion du Fonds national de solidarité mis

en place dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 au ministère des Finances et du budget après avoir

encaissé plus de deux milliards de FCFA.

Page 2

RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Le regard du secteur privé tourné vers l'Etat



Paul Obambi s'adressant aux opérateurs économiques/Adiac

Depuis près d'un mois, les entreprises tournent au ralenti et beaucoup d'entre elles ont dû fermer en raison de l'état d'urgence sanitaire et du confinement décrétés par les autorités.

Réunis le 20 avril à Brazzaville pour évaluer les

conséquences de la crise sanitaire, les responsables des syndicats patronaux et des associations professionnelles ont sollicité, à cet effet, l'appui du gouvernement pour la relance économique et le soutien de leurs activités.

Page 3

L'état d'urgence prorogé de vingt jours

Le chef de l'Etat a, par décret daté du 20 avril, prorogé pour une durée de vingt jours, supplémentaires l'état d'urgence sanitaire décidé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus en République du Congo.

« L'état d'urgence sanitaire décrété le 30 mars 2020 est prorogé sur toute l'étendue du territoire national à compter du 21 avril 2020 pour une durée de

vingt jours, soit jusqu'au 10 mai prochain », précise le décret présidentiel. Selon le parlement qui l'a acté, cette prorogation tient compte du fait que le pays a connu, en l'espace de quatre semaines, une augmentation des cas testés positifs, notamment dans les villes de Brazzaville et Pointe-Noire qui comptent à elles seules le plus grand nombre de transmission locale.

COVID-19

La Fondation de Francine Ntoumi se mobilise



Le ministre chargé de la Recherche scientifique visitant le Laboratoire

La Fondation congolaise pour la recherche médicale accompagne désormais le Laboratoire national dans le diagnostic des cas du Covid-19 au Congo.

Composante essentielle dans les domaines de l'immunologie, de la biologie moléculaire et de l'analyse des différentes pathologies, la fondation que dirige le Pr Francine Ntoumi entend ainsi assister le pays en apportant son expertise sur dans la lutte contre cette pandémie en nette progression au Congo.

Page 4

LUTTE CONTRE LE COVID-19

Madagascar mise sur un traitement à base des plantes

Page 4

ALERTE COVID-19

En cas d'apparition de symptômes, appelez le 34 34 pour la prise en charge

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Des cours de Terminale A, D & C dans ce numéro

Pages 5, 6, 7, 10, 11, 12 et 13

ÉDITORIAL

Chute

Page 2

ÉDITORIAL

Chute

Ce qui se passe ces temps-ci sur le marché de l'« or noir », autrement dit du pétrole, mérite bien évidemment une attention particulière. D'abord parce que le développement des pays comme le nôtre dépend très largement de la fluctuation des prix des hydrocarbures sur les marchés mondiaux ; ensuite et peut-être surtout parce que la bataille en cours sur ces mêmes marchés – car c'est bien d'une bataille au sens propre du terme qu'il s'agit – sera décisive pour nombre de pays producteurs en Afrique, en Amérique, au Proche et au Moyen Orient, en Asie et en Europe conçue au sens large c'est-à-dire incluant la Russie.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la guerre qui débute dont l'un des premiers effets a été, ces derniers temps, l'effondrement des cours de l'or noir mais nous pouvons dès à présent parier que cette chute plus que brutale aura de lourdes conséquences pour certaines grandes nations qui avaient parié lourd sur le maintien de ces mêmes cours à un haut niveau. A commencer par les Etats-Unis qui se sont lancés à corps perdu, ces dernières années, dans la production du pétrole et du gaz de schiste dans le but avéré de devenir à brève échéance l'un des premiers, voire même le premier pays producteur d'or noir de la planète.

Ce à quoi nous assistons dans le moment présent est très précisément au naufrage de cette politique. Un naufrage voulu de façon claire aussi bien par la Russie que par l'Arabie Saoudite et les pays du Golfe Persique qui se sont lancés dans une surenchère de production qui, elle-même, a fait plonger les cours de l'or noir dans un gouffre. Pour dire les choses clairement au-delà de l'enjeu économique et financier que représente le maintien des cours du pétrole à un niveau raisonnable ce qui se joue sous nos yeux n'est pas autre chose qu'une bataille stratégique entre les puissants de ce monde qui coûtera cher, très cher, à ceux qui la perdront. Ce que, visiblement, le président Donald Trump a compris et qui l'a conduit à jeter tout son poids dans la balance pour arrêter ce mouvement.

Quitte à passer pour de doux rêveurs nous pensons, quant à nous, que les pays comme le nôtre pourraient bien, au final, tirer de grands avantages du conflit qui se précise dans le champ pétrolier entre les grands de ce monde.

Les Dépêches de Brazzaville

COVID-19

Le Premier ministre transfère la gestion des fonds au ministère des Finances

Après avoir encaissé plus de 2,3 milliards de francs CFA, Clément Mouamba a décidé de passer le témoin au ministère en charge des Finances pour la réception des dons en numérique destinés à abonder le Fonds national de solidarité et le Fonds Covid-19.



Plus de 2,3 milliards ont déjà été reçus pour les deux fonds. Au nombre de donateurs, figurent la présidence de la République (150 millions FCFA) et les membres du gouvernement (137 millions FCFA). Le reste de la somme provient soit des autres institutions de la République (Sénat 75 millions ; Assemblée nationale 50 millions ; la SNPC 100 millions...), soit des acteurs économiques et des partis politiques. Une marque de solidarité saluée

par le chef du gouvernement qui a tenu à les féliciter. Mis en place par le gouvernement, le Fonds Covid-19 qui a démarré avec la somme de 1,5 milliard FCFA, sert, entre autres, à financer la prévention et la gestion de la pandémie par le ministère en charge de la Santé, ainsi que l'entretien de la force publique. C'est le chef du gouvernement qui avait donné ces détails à l'Assemblée nationale le 9 avril au cours de la séance d'actualité.

Quant au deuxième fonds annoncé par le chef de l'Etat, il concerne la solidarité. « Il vient en aval. Son rôle est de répondre aux chocs qui vont découler de toutes les conséquences qu'apporte la pandémie sur les plans économique et social. Ce sera un sous-compte au Trésor. Il sera inscrit dans le collectif budgétaire afin qu'il soit acté dans le budget. Désormais ce sera le ministère des Finances qui va recevoir ces dons », a indiqué Clément Mouamba.

Parfait Wilfried Douniama

INCIDENT SUR L'AVION D'AIR FRANCE

L'Assemblée nationale réclame des sanctions

Le premier vice-président de la chambre basse du parlement, Léon Alfred Opimbat, a demandé le 18 avril, à l'ouverture des travaux de la troisième session extraordinaire, des sanctions exemplaires à l'encontre des responsables de l'incident survenu sur un aéronef d'Air France à l'aé-

roport de Pointe-Noire. « Je voudrais réaffirmer l'excellence des relations d'amitié et de coopération entre la France et le Congo. L'incident du dimanche 12 avril sur un avion d'Air France à l'aéroport de Pointe-Noire est très regrettable », a-t-il lancé. Un Airbus A330 de la compagnie

Air France chargé de rapatrier des ressortissants français a été la cible de tirs de la part d'un agent de la gendarmerie nationale à Pointe-Noire. L'avion a subi des dommages. L'auteur est en détention, en attendant les résultats de l'enquête.

P.W.D.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COVID-19

Le secteur privé attend des réponses du gouvernement

Les responsables des syndicats patronaux et des associations professionnelles se sont réunis le 20 avril à Brazzaville, pour évaluer les conséquences de la crise sanitaire sur leurs activités. Leurs regards sont tournés vers le Fonds national de solidarité de cent milliards francs CFA mis en place par l'exécutif.

Pour le président de la chambre de commerce et de l'industrie de Brazzaville, Paul Obambi, la première rencontre des syndicats patronaux est un pas important vers la résolution de la crise qui affecte le secteur privé local. « C'est une réunion restreinte qui a mobilisé des membres du bureau de la chambre de commerce, des syndicats patronaux et associations professionnelles. Nous avons fait le point de la situation qui concerne nos structures respectives », a-t-il expliqué.

Depuis près d'un mois, les entreprises tournent au ralenti et beaucoup d'entre elles ont dû fermer les portes en raison de l'état d'urgence sanitaire et du confinement décrétés par les autorités. Comme la plupart des chefs d'entreprise congolais, le dirigeant de l'agence de voyage "Groupe travel world", Didace Bossassou, doit pouvoir payer les salariés ce mois, des charges sociales et fiscales, y compris des crédits bancaires. « Comment voulez-vous que nous puissions tenir dans ces conditions (...) ? », s'est-t-il interrogé.

Les conséquences économiques



Paul Obambi s'adressant aux opérateurs économiques Adiac

de la crise sont connues, estime le président de la chambre de commerce, ajoutant qu'il appartient à l'État congolais de trouver les solutions en concertation avec le patronat. « Des mécanismes techniques existent pour que les fonds soient levés, afin qu'on puisse passer le plus dur. Nous sommes en

train d'étudier toutes les solutions que nous allons transmettre à qui de droit pour qu'à la fin du mois et dans les jours à venir que le confinement ne soit pas dérangé », a déclaré Paul Obambi.

Dans une note circulaire publiée, le 15 avril, le ministre délégué en charge du Budget,

Ludovic Ngatsé, a annoncé des allègements fiscal-douaniers en faveur des entreprises affectées par la crise du Covid-19. En matière fiscale, par exemple, à compter du mois d'avril le fisc ne va pas procéder aux contrôles sur place et sur pièces, ainsi qu'à ceux relevant des collectivités locales.

Dans le budget rectificatif 2020, le gouvernement a même prévu de baisser le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés de 30% à 28%. De même que « la baisse du taux de l'impôt global forfaitaire qui devra passer de 7% à 5% du chiffre d'affaires annuel hors taxes pour les opérateurs vendant des produits à marge libre et de 10% à 8% de la marge globale annuelle hors taxes pour les opérateurs vendant des produits à prix réglementé et à marge contrôlée », précise la note circulaire.

Certains opérateurs économiques jugent ces mesures encore insuffisantes eu égard l'ampleur de la crise engendrée par le coronavirus. Pour le patron du "Groupe travel world", la solution passe par le paiement des créances du secteur privé. « Le gouvernement avait promis de payer la dette intérieure mais, ce paiement n'a jamais eu lieu (...) Alors que les importateurs doivent continuer à importer des produits de première nécessité pour pouvoir alimenter le marché », s'est alarmé Didace Bossassou.

Fiacre Kombo

PARLEMENT

Les sénateurs préparent les obsèques de Dominique Aloka



Ancien deuxième questeur du Sénat, Dominique Aloka qui a tiré sa révérence pendant une période difficile, marquée par le confinement à domicile, était parlementaire depuis 1997. Membre du conseil national de transition (1997-2002), Dominique Aloka siégeait au Sénat depuis 2002 en qualité de sénateur de la Sangha. Il faisait partie des représentants de la chambre haute du parlement à la Haute cour de justice.

Membre du comité central du Parti congolais du travail, Dominique Aloka avait été réélu sénateur en juillet 2017.

Parfait Wilfried Douniama

Un éleveur offre vingt bœufs au gouvernement

Mahamat Abdelkerim Bahar a remis le don, le 20 avril, au Premier ministre, Clément Mouamba. Les bovins, représentant cinq tonnes de viande, seront distribués aux malades, aux personnes en quarantaine, aux personnels soignants et aux ménages démunis.



Le Premier ministre recevant les bovins Adiac

Le donateur est le président de l'Association des importateurs des bétails et éleveurs du Congo (AIBEC). Selon Mahamat Abdelkerim Bahar, la remise des bœufs est une réponse à l'appel à la solidarité lancé par le président de la République. « Je suis heureux de l'accueil exceptionnel que les autorités m'ont réservé non seulement pour le don, mais surtout pour encourager le

travail des éleveurs », a-t-il signifié. Il pratique l'élevage au Congo depuis plus de vingt-un ans et pense que la situation actuelle nécessite la mobilisation de tous les acteurs économiques. Mahamat Abdelkerim Bahar invite d'autres donateurs à venir soutenir le gouvernement dans la guerre contre le coronavirus. Pour le ministre d'État en charge de l'Agriculture, de l'élevage et de la

pêche, Henri Djombo, c'est un geste humanitaire salutaire en faveur de la lutte contre le coronavirus (Covid-19).

« Nous en sommes satisfaits parce qu'il a été sensible à la situation comme beaucoup d'autres acteurs économiques (...) C'est un symbole important en cette période de crise sanitaire », a-t-il dit.

F.K.

CORONAVIRUS

Le projet « Telema » réorienté en faveur de 5000 personnes dans la prise en charge humanitaire du Covid-19

La ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, a reçu, le 20 avril à Brazzaville, des mains de l'ambassadeur de France, François Barateau, un échantillon des kits alimentaires qui profiteront à environ 5000 personnes vulnérables et des équipements de sensibilisation au Covid-19.



Remise d'un échantillon de kits par l'ambassadeur de France au Congo

Le gouvernement congolais avait demandé à l'Agence française de développement de réorienter les fonds destinés au projet « Telema » à la prise en charge des personnes vulnérables dans le cadre de la riposte humanitaire au Covid-19. « Nous ne pouvons plus exécuter les activités prévues dans le cadre du projet Telema à cause de cette pandémie. Nous avons donc souhaité utiliser ces fonds en faveur des personnes vulnérables notamment dans les hospices et les orphelinats pour leur permettre de mieux passer le confinement », a expliqué la ministre en charge des Affaires sociales.

Le kit alimentaire reçu par la ministre est composé, entre autres, de 2000 sacs de riz, 1200 cartons de poisson salé... A cela s'ajoute les équipements de sensibilisation aux mesures barrières visant à briser la chaîne de contamination du Covid-19. Deux cent cinquante crieurs sont recrutés pour l'opération. Les kits alimentaires sont distribués dans les départements de Brazzaville, de Pointe-Noire et du Pool tandis que les kits de sensibilisation concernent les douze départements du pays. « La France est animée par un élan de solidarité vis-à-vis du Congo dans la mise en œuvre du plan de riposte au Covid-19 », a

indiqué l'ambassadeur de France au Congo s'exprimant sur ce don financé par l'Agence française de développement. Le diplomate français a par ailleurs annoncé un appui de 229 millions de FCFA au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville dans les prochains jours en vue de permettre à la structure d'améliorer les conditions de prise en charge du Covid-19.

La ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a salué l'appui de la France dans la résolution d'un certain nombre de problèmes liés à la prise en charge de la pandémie.

Rominique Makaya

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Madagascar présente un remède contre le coronavirus

Le président malgache, Andry Rajoelina, a créé la surprise en déclarant que son pays aurait trouvé le remède contre le coronavirus (Covid-19) grâce à des plantes traditionnelles poussant sur la Grande Ile.

L'Afrique vient de marquer un grand pas vers l'avant dans le combat contre la pandémie du coronavirus. Le président malgache a expliqué le 20 avril que son pays notamment l'Institut malgache de recherches appliquées (IMRA) aurait trouvé une tisane bio à base d'artémisia et d'autres plantes capables de guérir le coronavirus. « Mesdames et Messieurs, c'est avec une grande fierté que nous annonçons que les travaux de recherche de l'IMRA ont abouti », a-t-il déclaré avant d'ajouter, « il y a déjà deux cas qui ont été guéris grâce au Covid Organics ».

En présence de plusieurs invités dont les ministres, diplomates et scientifiques le président malgache a fièrement présenté le remède traditionnel « curatif contre le Covid-19 ». Pour des raisons de protection de la propriété intellectuelle, les ingrédients des deux médicaments restent confidentiels. Seule l'artémisia, plante d'origine chinoise introduite en 1995 à Madagascar est révélée. Il a,



Andry Rajoelina buvant le remède du coronavirus made in Madagascar./DR

dans la même circonstance signalé que plusieurs pays dont le Canada, les Etats Unis et ceux de l'Europe ont déjà sollicité ce produit dont d'autres composants n'ont pas été dévoilés. Selon Andry Rajoelina, ces médicaments, qu'il a déclarés obligatoires aux élèves de troisième et Terminale qui ont débuté les cours ce mercredi, seront distribués gratuitement aux personnes les plus vulnérables et mis en vente dès ce mercredi

dans les pharmacies et supermarchés. Pour convaincre les sceptiques, le président et son épouse ont bu quelques rasades. Notons que le président malgache qui se dit convaincu que la Grande Ile a un rôle particulier à jouer pour endiguer la pandémie a profité de l'occasion pour annoncer la levée partielle du confinement. Le pays compte à ce jour, 121 cas confirmés, 39 guéris pour zéro décès.

Rude Ngoma

La Fondation congolaise pour la recherche médicale appuie le Laboratoire national

Cette structure de recherche médicale, dirigée par le Pr Francine Ntoui, a été retenue par les comités d'experts et de riposte au coronavirus pour accompagner le Laboratoire national de santé publique dans le diagnostic de la pandémie.



Le ministre chargé de la Recherche scientifique visitant le Laboratoire

« Le Laboratoire Chistophe-Mérieux de la Fondation congolaise pour la recherche médicale possède le matériel nécessaire d'appoint pour jouer sa partition dans la lutte contre le Covid-19 », a indiqué le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, lors de la descente lui ayant permis de se faire une idée du fonctionnement du laboratoire dans les domaines de l'immunologie, de la biologie moléculaire pour l'analyse des différentes pathologies.

Le ministre a, par ailleurs, souligné qu'il est question de mutualiser les efforts. « Nous devons tous être en ordre de bataille, rassembler toutes les armes scientifiques pour venir à bout de cette pandémie. C'est pourquoi les scientifiques de notre pays sont debout pour accompagner le gouvernement pour la sécurité sanitaire de la population », a-t-il fait savoir.

Pour sa part, le Pr Francine Ntoui a expliqué que le Laboratoire Chistophe-Mérieux de la Fondation congolaise pour la recherche médicale est un un maillon avec les autres institutions et instituts de recherche pour assister le pays en apportant la composante scientifique dans la lutte contre cette pandémie. « Le Laboratoire national de santé publique reçoit les échantillons de tout le pays. Il faut donc un appui des autres institutions », a-t-elle indiqué. Cela permettra sans nul doute de dépister un grand nombre de cas et faciliter la prise en charge précoce du Covid-19.

Selon, les explications du Pr Francine Ntoui, le Covid-19, suivant les contextes géographiques, se comporte différemment par rapport à l'écosystème, aux facteurs génétiques, à l'environnement. « Il faut donc comprendre ce qui se passe dans les cas contacts, quelle est l'infection, le type d'immunité, c'est un long processus, il faut donc des outils d'immunologie », a-t-elle dit.

Rominique Makaya

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Ndé Ossemba Arnaud Davy. Je souhaite déposer une requête afin de substituer à mon nom patronymique celui de Ndeke Ossemba Arnaud David.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime au changement de ce nom pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

1- 主谓宾句

a- 我学汉语

主谓部分：人称代词“我”作主谓

宾语部分：“学汉语”

“学”是动词作谓语主要成分

“汉语”是名词作宾语“学”的宾语。

因此句子的主要成分是主谓宾，所以这个句子是主谓宾句。

b- 如果学生都学法语

主谓部分：“如果学生”

“如果”是名词作定语“学生”的定语，“学生”是它的中心词作主谓主要成分。

宾语部分：“都学法语”

“都”是副词作状语“学”的状语。

“学”是动词作谓语主要成分，名词“法语”是宾语“学”的宾语。

因此句子的主要成分是主谓宾，所以，这个句子是主谓宾句。

c- 看门的人是我爸爸

主谓部分：“看门的人”

“看门的”是定语部分作定语结构，作名词“人”的定语；“看”是动词，名词“门”是“看”的宾语。“人”是名词作主谓主要成分。

宾语部分：“是我爸爸”

“是”是动词作谓语主要成分。

“我爸爸”是宾语部分；“我”是人称代词作名词爸爸的定语

“爸爸”是名词作人称代词“我”的中心词。

因此句子的主要成分是主谓宾，所以，这个句子是主谓宾句。

d- 这是我昨天去的地方

主谓部分：“”是指示代词作主谓

宾语部分：“是我昨天去的地方”

“是”是动词作谓语主要成分

“我昨天去的地方”是主谓宾结构作宾语部分

“我”是主谓宾中的主谓，“昨天去的地方”是主谓宾中的宾语。

“我昨天去的”是名词“地方”的定语

“地方”是它的中心词

因此句子的主要成分是主谓宾，所以，这个句子是主谓宾句。

e- 程度副词句

例句：a-我学得很好。

b- 我学法语学得很好。

c- 我学法语学得很好。

d- 我学法语学得很好。

分析

我学法语学得很好。

主谓部分：“我”是人称代词作主谓。

宾语部分：“学法语学得很好”

“学”是动词作谓语主要成分。

“法语”是名词作宾语“学”的宾语

“得”是结构助词，在动词和程度副词中。

“很”是程度副词作形容词“好”的状语。

形容词“好”是程度副词“很”的程度副词。

因此句子的主要成分是主谓宾，所以，这个句子是程度副词句。

F-双宾语句

例句：（一）老师教我法语。

（二）他告诉我他的名字。

（三）他借我书。

（四）我向你借书。

分析句子

老师教我法语

主谓部分：“老师”

“老师”是名词作名词“老”的定语，“老”是它的中心词作主谓主要成分。

宾语部分：“教我法语”

“教”是动词作谓语主要成分。

“我”是主谓部分；“我”是人称代词作宾语接宾语。“法语”是名词作直接宾语。

因此“教”是动词作谓语主要成分，所以，这个句子是一个双宾语句。

2- 形容词句

a- 外面很安静。

主谓部分：“外面”是方位词，名词的小词作主谓。

宾语部分：“很安静”

“很”是肯定副词作形容词“安静”

形容词“安静”是主谓主要成分。

所以，这个句子是形容词句。

b- 学校留学生很多。

主谓部分：“学校留学生的”

“学校留学生的”是定语结构作名词“学生”的定语

“学生”是中心词作主谓主要成分。

宾语部分：“很多”

“很”是肯定副词作形容词“多”的状语。

形容词“多”是主谓主要成分

所以，这个句子是形容词句。

c- 我去的地方离这儿很近。

主谓部分：“我去的地方”

“我去的”是主谓宾结构作名词“地方”的定语。

“地方”是它的中心词作主谓主要成分。

宾语部分：“离这儿很近”

“离这儿”是介词结构作形容词“近”的状语；“离”是介词“

儿”是它的中心词

“很”是副词也作形容词的状语

形容词“近”是主谓主要成分

所以，这个句子是形容词句。

注意：形容词句不用“是”

3- 名词句

a. 我今年二十岁

主谓部分：“我”是人称代词作主谓

宾语部分：“今年二十岁”

“今年二十岁”是名词结构作谓语主要成分

所以，这个句子是名词句

b. 这件衣服多少钱？

主谓部分：“这件衣服”

“这件”是数量词作名词“衣服”的定语。“衣服”是它的中心词作主谓主要成分。

宾语部分：“多少钱”是名词结构作谓语主要成分。

所以，这个句子是疑问句（二）的名词句。

注意：名词句否定形式用“不是”；肯定形式不用“是”。

名词句是常用句。

4- 主谓句

a- 他工作很认真

主谓部分：“他”是人称代词作主谓

宾语部分：“工作很认真”

“工作很认真”是主谓宾中的主谓宾结构

“工作”是主谓宾中的主谓

“很认真”是主谓宾中的宾语。

所以，这个句子是主谓宾句。

b- 我们学校留学生很多。

主谓部分：“我们学校”

“我”是人称代词作名词“学校”的定语。名词“学校”是它的中心词作主谓

宾语部分：“留学生很多”

“留学生很多”是主谓宾中的主谓宾结构。

“留学生”是主谓宾中的主谓。

“很多”是主谓宾中的宾语。

所以，这个句子是主谓宾句。

c- 中国学生学得很努力

主谓部分：“中国学生”

“中国学生”是名词结构。

“中国”是名词作名词“学生”的定语。

“学生”是名词作主谓。

宾语部分：“学得很努力”

“学”是主谓宾中的主谓。

“很努力”是主谓宾中的宾语。

所以，这个句子是主谓宾句。

ÉTUDE ANALYTIQUE DES CONIQUES

1. Définitions

1.1 Définition 1

Une conique est une figure géométrique issue de l'intersection d'un cône de révolution ou d'un cylindre avec un plan. Cette intersection peut être :

- ▷ la parabole ;
- ▷ l'ellipse ;
- ▷ le cercle ;
- ▷ l'hyperbole ;
- ▷ la droite ;
- ▷ un couple de droites sécantes ;
- ▷ un couple de droites parallèles ;
- ▷ un point.

Les quatre dernières coniques citées sont appelées coniques dégénérées.

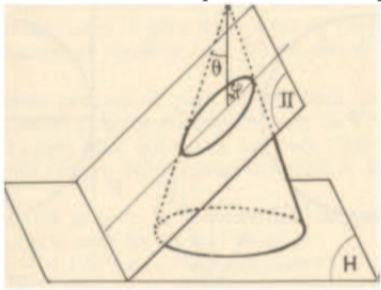


Figure 1 : Ellipse (Plan de coupe ne passant pas par le sommet et coupant les génératrices du cône à une nappe)

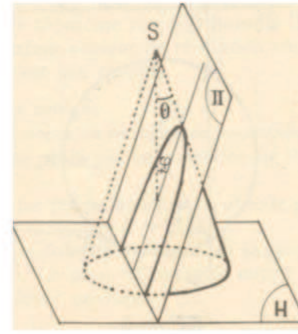


Figure 2 : Parabole (Plan de coupe parallèle à une génératrice du cône à une nappe)

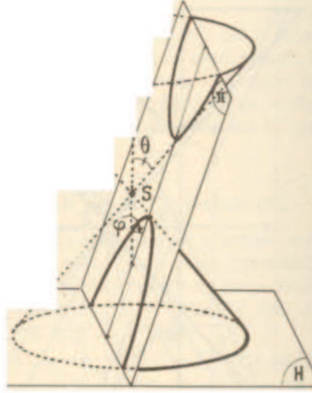
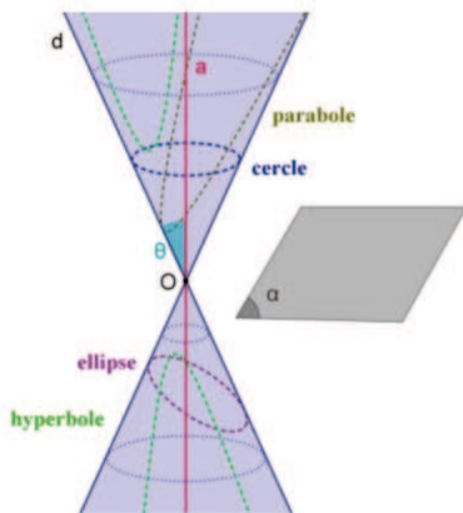
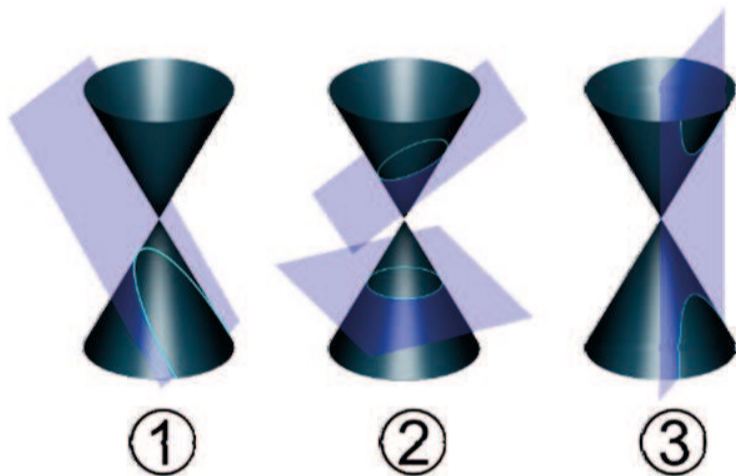


Figure 3 : Hyperbole (Plan de coupe perpendiculaire aux cercles de base du cône à deux nappes : le cône est coupé suivant deux génératrices)



1.2 Définition 2

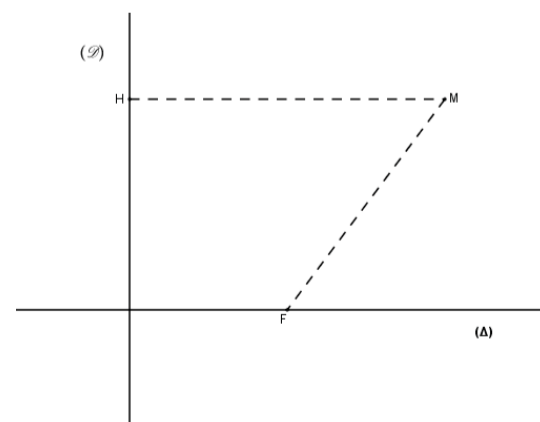
Dans le plan affine euclidien rapporté à un repère orthonormé, on appelle conique ou courbe du second degré, toute courbe dont l'équation est de la forme :
 $ax^2 + by^2 + 2cxy + dx + ey + f = 0$ ou $Ax^2 + 2Bxy + Cy^2 + 2Dx + 2Ey + F = 0$
 où a, b, c, d, e, f et A, B, C, D, E, F sont des nombres réels.

Quelques exemples d'équations des coniques

- (Γ_1) : $y^2 - 4x + 2y + 9 = 0$
- (Γ_2) : $4x^2 + y^2 + 16x + 7 = 0$
- (Γ_3) : $x^2 - 3y^2 + 12y - 3 = 0$
- (Γ_4) : $2x^2 - xy + 4y^2 + 2x - 6y + 1 = 0$
- (Γ_5) : $x^2 - 4xy + y^2 + 5x + 2y - 3 = 0$

1.3 Définition 3 : définition monofocale d'une conique

Soit (\mathcal{D}) une droite, F un point du plan n'appartenant pas à (\mathcal{D}), e un réel strictement positif.



• L'ensemble (Γ) des points M du plan tels que $\frac{MF}{MH} = e$, où H désigne le projeté orthogonal de M sur la droite (\mathcal{D}), est appelé conique de foyer F , de directrice (\mathcal{D}) et d'excentricité e .

- ▷ si $0 < e < 1$; (Γ) est une ellipse ;

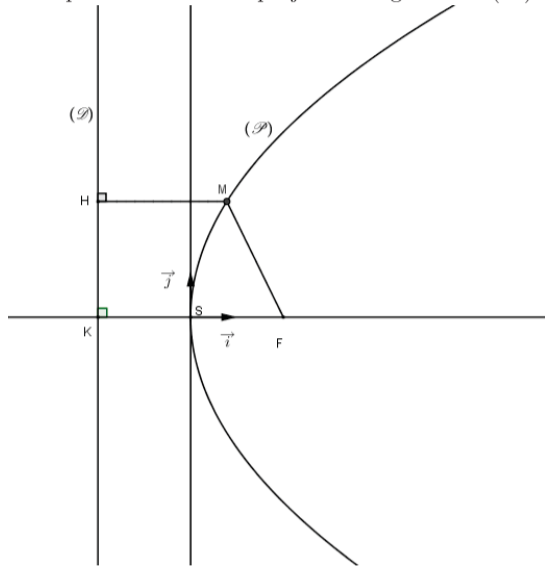
- ▷ si $e = 1$; (Γ) est une parabole;
- ▷ si $e > 1$; (Γ) est une hyperbole.
- La droite (Δ) passant par F et perpendiculaire à (\mathcal{D}) est appelée axe focal.

2. Étude analytique d'une parabole

2.1 Activité

Soit (\mathcal{P}) une parabole de directrice (\mathcal{D}) et de foyer F . Posons $p = FK$ et désignons par S le milieu du segment $[FK]$ où K est le projeté orthogonal de F sur la directrice (\mathcal{D}) .

Considérons le repère orthonormé $(S; \vec{i}, \vec{j})$ tel que $\overrightarrow{KF} = p\vec{i}$. Soit $M(x; y)$ un point de la parabole et H son projeté orthogonal sur (\mathcal{D}) .



- Déterminer les coordonnées des points K , F et H dans le repère $(S; \vec{i}, \vec{j})$
- Montrer que $M \in (\mathcal{P}) \iff y^2 = 2px$
- Montrer que dans le repère $(S; \vec{j}, \vec{i})$, $M \in (\mathcal{P}) \iff y = \frac{x^2}{2p}$.

Solution

- Déterminons les coordonnées des points K , F et H dans le repère $(S; \vec{i}, \vec{j})$
 $\overrightarrow{KF} = p\vec{i} \iff KF = p$ et $KS = SF = \frac{p}{2}$
 Donc : $K\left(-\frac{p}{2}; 0\right)$; $F\left(\frac{p}{2}; 0\right)$ et $H\left(-\frac{p}{2}; y\right)$.
- Montrons que $M \in (\mathcal{P}) \iff y^2 = 2px$.

$$\begin{aligned} M \in (\mathcal{P}) &\iff MF = MH \\ &\iff MF^2 = MH^2 \\ &\iff \left(\frac{p}{2} - x\right)^2 + (0 - y)^2 = \left(-\frac{p}{2} - x\right)^2 + (y - y)^2 \\ &\iff \frac{p^2}{4} - px + x^2 + y^2 = \frac{p^2}{4} + px + x^2 \\ &\iff y^2 = 2px \end{aligned}$$

- Montrons que dans le repère $(S; \vec{j}, \vec{i})$, $M \in (\mathcal{P}) \iff y = \frac{x^2}{2p}$
 Le repère $(S; \vec{j}, \vec{i})$ s'obtient par un échange des axes des coordonnées (symétrie de $(S; \vec{i}, \vec{j})$ par rapport à la première bissectrice).
 Donc dans ce repère, $M \in (\mathcal{P}) \iff x^2 = 2py$ soit $y = \frac{x^2}{2p}$

2.2 Définition

Dans un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$, la courbe (\mathcal{P}) d'équation réduite $y^2 = 2px$ est une parabole de paramètre $|p|$, de sommet O , de foyer $F\left(\frac{p}{2}; 0\right)$ et de directrice $(\mathcal{D}) : x = -\frac{p}{2}$.

En échangeant les axes des coordonnées, la courbe (\mathcal{P}') d'équation réduite $x^2 = 2py$ est une parabole de paramètre $|p|$, de sommet O , de foyer $F\left(0; \frac{p}{2}\right)$ et de directrice $(\mathcal{D}) : y = -\frac{p}{2}$.

2.3 Exercice

Le plan est muni d'un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$. On donne le point $F(1; 2)$ et la droite $(\mathcal{D}) : x = 2$. Déterminer une équation cartésienne de la parabole (\mathcal{P}) de foyer F et de directrice (\mathcal{D}) .

Solution

Soit $M(x; y)$ un point du plan tel que $M \in (\mathcal{P})$, $H(2; y)$ son projeté orthogonal sur (\mathcal{D}) .
On a :

$$\begin{aligned} M \in (\mathcal{P}) &\iff MF = MH \\ &\iff MF^2 = MH^2 \\ &\iff (x - 1)^2 + (y - 2)^2 = (x - 2)^2 + y^2 \\ &\iff x^2 - 2x + 1 + y^2 - 4y + 4 = x^2 - 4x + 4 + y^2 \end{aligned}$$

Donc $(\Gamma) : y^2 + 2x - 4y + 1 = 0$

2.4 Exemples

Le plan est muni du repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$.

Exemple 1

La courbe (\mathcal{A}_1) d'équation : $y^2 = 2x$ est une parabole de paramètre $p = 1$; de foyer $F\left(\frac{1}{2}; 0\right)$, de sommet $O(0; 0)$ et de directrice $x = -\frac{1}{2}$.

Exemple 2

La courbe (\mathcal{A}_2) d'équation : $y^2 = -x$ est une parabole de paramètre $p = \frac{1}{2}$; de foyer $F\left(-\frac{1}{4}; 0\right)$, de directrice $(\mathcal{D}) : x = \frac{1}{4}$ et de sommet O . En effet $y^2 = 2\left(-\frac{1}{2}\right)x$

Exemple 3

La courbe (\mathcal{A}_3) d'équation : $x^2 = 3y$ est la parabole de paramètre $p = \frac{3}{2}$, de foyer $F\left(0; \frac{3}{4}\right)$, de sommet O et de directrice $y = -\frac{3}{4}$. En effet, $x^2 = 2\left(\frac{3}{2}\right)y$

2.5 Exercice

Donner les éléments caractéristiques de la courbe (\mathcal{P}) d'équation $y^2 + 2y - x - 3 = 0$.

Solution

$$\begin{aligned} y^2 + 2y - x - 3 = 0 &\iff (y + 1)^2 - 1 - x - 3 = 0 \\ &\iff (y + 1)^2 = x + 4 \\ &\iff (y + 1)^2 = 2\left(\frac{1}{2}\right)(x + 4). \end{aligned}$$

Posons : $\begin{cases} X = x + 4 \\ Y = y + 1 \end{cases}$

Le sommet de cette conique est $S(-4; -1)$ dans le repère $(S; \vec{i}, \vec{j})$, une équation de (\mathcal{P}) est $Y^2 = 2\left(\frac{1}{2}\right)X$.

Dans ce repère, (\mathcal{P}) est la parabole de paramètre $|p| = \frac{1}{2}$, de foyer $F\left(\frac{1}{4}; 0\right)$, de sommet $S(-4; -1)$ et de directrice $(\mathcal{D}) : X = -\frac{1}{4}$

2.6 Équation de la tangente en un point de la parabole

Soit (\mathcal{P}) une parabole de directrice (\mathcal{D}) , de foyer F et de paramètre p . $(S; \vec{i}, \vec{j})$ un repère orthonormé (S étant le sommet de (\mathcal{P})), dans lequel une équation réduite de (\mathcal{P}) est $y^2 = 2px$.

Une équation de la tangente (T) au point $M(x_0; y_0)$ de (\mathcal{P}) est : $yy_0 = p(x + x_0)$

En effet, $y^2 = 2px \Rightarrow y = \sqrt{2px}$ ou $y = -\sqrt{2px}$.

Donc $(\mathcal{P}) = (\mathcal{A}_1) \cup (\mathcal{A}_2)$, (\mathcal{A}_1) et (\mathcal{A}_2) désignant les représentations graphiques des fonctions $f_1 : x \mapsto \sqrt{2px}$ et $f_2 : x \mapsto -\sqrt{2px}$.

Soit $M(x_0; y_0)$ un point de (\mathcal{P}) . Si M est en O , la tangente en M à (\mathcal{P}) est la tangente au sommet. Si M n'est pas en O , supposons qu'il appartient à (\mathcal{A}_1) , l'équation de la tangente en M à (\mathcal{A}_1) est $y = y_0'(x - x_0) + y_0$

Considérons la fonction $f_1 : x \mapsto \sqrt{2px}$.

On a : $f_1'(x) = \frac{p}{\sqrt{2px}}$ donc $y_0' = \frac{p}{\sqrt{2px_0}}$ et $y_0 = \sqrt{2px_0}$

L'équation(1) devient : $y = \frac{p}{\sqrt{2px_0}}(x - x_0) + \sqrt{2px_0}$

$$\begin{aligned} \text{On a : } y &= \frac{px}{\sqrt{2px_0}} - \frac{px_0}{\sqrt{2px_0}} + \sqrt{2px_0} \iff y\sqrt{2px_0} = px - px_0 + 2px_0 \\ &\iff yy_0 = px + px_0 \text{ soit } yy_0 = p(x + x_0) \end{aligned}$$

2.7 Exercice

Le plan est muni d'un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$.

Soit (Γ) la courbe d'équation $y^2 - 4y - 2x + 10 = 0$

CANTINES SCOLAIRES

61 000 élèves bénéficient de rations sèches

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a annoncé dans un communiqué de presse avoir trouvé la solution de remplacement quant à la poursuite de l'opération de prise en charge des élèves en cette période de confinement dû au Covid-19.

La fermeture des établissements scolaires sur toute l'étendue du territoire national fait partie des mesures de prévention et de limitation des risques de propagation du Covid-19. Ce qui prive des dizaines de milliers d'élèves du primaire de repas en cantines scolaires du PAM. Ainsi, pour poursuivre cette action, le PAM a trouvé une solution alternative en collaboration avec la direction de l'alimentation scolaire et avec l'accord du Département de l'agriculture des Etats-Unis, principal contributeur du programme. Il s'agit notamment de la distribution des rations sèches aux 61 000 élèves bénéficiaires du programme. « La cantine scolaire constitue un apport essentiel pour les familles les plus démunies. Cette distribution soulagera des milliers de familles confrontées aux difficultés alimentaires en



Jean-Martin Bauer supervisant la distribution des repas/Adiac

période de confinement », a déclaré le représentant du PAM en République du Congo, Jean-Martin Bauer. En effet, des camions acheminent depuis quelques jours environ 886 000 tonnes de vivres (riz, pois, huile et sel) dans les écoles afin que les

distributions commencent dès que possible. « Chacun des 61 000 élèves bénéficiaires du programme recevra une ration sèche de vivres correspondant à 3 mois de repas scolaires, à emporter chez eux », précise le communiqué.

Selon le PAM, ces distributions concernent 345 écoles primaires ciblées dans sept départements dont 15 écoles ORA de la Sangha. Elles permettront d'apporter un appui alimentaire et nutritionnel à ces enfants et à leurs familles tout en s'alignant

sur la réponse du gouvernement. Pour le respect des gestes barrières, des mesures sont mises en place sur les lieux de distribution.

Il s'agit, entre autres, de la limitation à trente élèves maximum pendant les distributions ; le lavage des mains systématique des élèves et du personnel assurant la distribution ; la délimitation d'un parcours de circulation pendant la distribution pour mieux faire respecter la distanciation sociale d'un mètre entre chaque élève.

Notons que le PAM appuie depuis 2015 le programme d'alimentation scolaire en République du Congo, avec le programme McGovern Dole de l'USDA, Département de l'Agriculture des Etats-Unis. Le but étant de fournir un déjeuner quotidien, chaud et nutritif aux écoliers et écolières d'établissements ciblés.

Parfait Wilfried Douniama



FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène

Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

CORONAVIRUS

L'Europe assouplit ses restrictions

Forts de signes de ralentissement de l'épidémie de coronavirus, certains pays d'Europe, dont l'Allemagne, commencent à assouplir progressivement le confinement qui a mis l'économie à l'arrêt et provoqué un effondrement historique du prix du pétrole.

Dans une Europe cloîtrée depuis des semaines, certains pays ont commencé à assouplir les mesures de confinement. En Allemagne (140 000 cas, 4 400 décès), les autorités ont autorisé la réouverture de nombreux commerces. Lieux culturels, bars, restaurants, terrains de sports demeurent néanmoins fermés. Les grands rassemblements tels que les concerts ou compétitions sportives, sont toujours interdits, au moins jusqu'à fin août. Ecoles et lycées rouvriront progressivement à partir du 4 mai. Les rassemblements de plus de deux personnes restent proscrits, une distance minimale de 1,5 mètre est censée être observée dans les lieux publics, et le port du masque fortement recommandé.

En Serbie, certaines mesures de restriction sont assouplies depuis mardi. Les personnes de plus de 65 ans pourront sortir se promener trois fois par semaine, si elles restent près de chez elles. La Norvège a commencé lundi à rouvrir ses crèches et école maternelle, premier pas d'une levée lente et progressive des restrictions décrétées mi-mars. Au Danemark, les petits commerces

ont reçu lundi la permission de rouvrir leurs portes, à conditions d'appliquer de strictes mesures d'hygiène et de séparation.

Très touchées par l'épidémie, la France (20.852 décès), l'Es-

pagne et l'Italie, le pays le plus affecté avec 24.114 décès, se préparent aussi à de premières mesures de déconfinement dans les jours ou les semaines à venir. Cependant, la prudence reste

de mise. L'Espagne a recensé mardi 430 morts du nouveau coronavirus en 24 heures, un léger rebond par rapport aux 399 notifiées lundi. Au total, 21.282 personnes y ont succombé à

la maladie et le nombre de cas confirmés dépasse désormais les 204.000.

En revanche au Royaume-Uni, le confinement instauré le 23 mars a été prolongé d'au moins trois semaines et le gouvernement n'envisage pas encore d'en sortir.

Même son de cloche aux Etats-Unis, pays officiellement le plus endeuillé au monde par le Covid-19, qui a déploré lundi 1.433 morts en 24 heures, soit au total près de 42 000 décès. Si Donald Trump a dévoilé un plan pour relancer l'économie de la première puissance mondiale (22 millions d'Américains ont perdu leur travail en raison de l'épidémie), la majorité du pays est encore confinée. Le président a également annoncé une suspension temporaire de l'immigration aux Etats-Unis pour «protéger les emplois» des Américains.

Depuis son apparition en décembre dans le centre de la Chine, le Covid-19 a fait au moins 167.594 morts dans le monde. La Chine a jugulé la maladie, qui a ensuite frappé l'Europe (deux tiers des décès dans le monde) et aujourd'hui les Etats-Unis.

Julia Ndeko

FAITS MARQUANTS

La vie reprend doucement à Wuhan, la ville chinoise où a explosé l'épidémie de Covid-19, même si le retour total à la normale n'est pas pour tout de suite. Après 76 jours coupée du monde, la métropole de 11 millions d'habitants du centre du pays a vu son bouclage levé le 8 avril. Et peu à peu, les Wuhanais ressortent mais la ville ne baisse pas totalement la garde. Car si le nombre de nouveaux cas de Covid-19 est tombé à zéro dans la ville depuis plusieurs semaines, la population s'inquiète des personnes asymptomatiques et revenant de l'étranger. La plupart des commerces de bouche restent cependant fermés et l'économie a du mal à repartir. La mairie a distribué pour 65 millions d'euros de bons d'achats, que les Wuhanais peuvent utiliser dans les supermarchés, les grands magasins ou les restaurants (vente à emporter).

826 millions d'élèves et étudiants dans le monde n'ont pas accès à un ordinateur à domicile, annonce l'Unesco dans un rapport alors que l'enseignement à distance est privilégié par une majorité de pays face à la pandémie de Covid-19. «Les disparités sont particulièrement marquées dans les pays à faible revenu : en Afrique subsaharienne, 89% des apprenants n'ont pas accès aux ordinateurs familiaux et 82% n'ont pas internet», note l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. En outre, alors que les téléphones mobiles peuvent permettre aux apprenants d'accéder à l'information, de se connecter entre eux et avec leurs enseignants, environ 56 millions d'apprenants vivent en des lieux non desservis par les réseaux mobiles, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne, ajoute l'Unesco.

Presque 60 millions de travailleurs européens, soit plus d'un quart, pourraient voir leur emploi affecté par le confinement imposé dans la plupart des pays européens, entre baisse des salaires et licenciements. La pandémie de nouveau coronavirus pourrait presque doubler le taux de chômage européen dans les prochains mois. L'évolution de la situation sur le marché de l'emploi dépendra de l'efficacité de la réponse de santé publique au coronavirus, et des réponses publiques aux conséquences économiques du confinement en Europe.

La crise alimentaire va s'aggraver en 2020 dans certains pays

La pandémie de coronavirus risque de venir aggraver en 2020 dans le monde la situation de populations au bord de la famine, déjà en forte augmentation en 2019.

135 millions de personnes dans 55 pays affectés par les conflits et les problèmes climatiques étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2019, indique un rapport mondial sur les crises alimentaires 2020, publié mardi par des agences de l'ONU et des bailleurs de fonds internationaux.

Ce chiffre pourrait cependant doubler, à 265 millions de personnes en 2020, en raison de l'impact économique de la pandémie de coronavirus, selon une projection du Programme alimentaire mondial (PAM) dévoilée en marge du rapport de l'ONU. «Dans ce contexte, il est vital que les programmes d'aide alimentaire soient maintenus», souligne le PAM.

Parmi les pays dont la population est la plus fortement affectée figurent le Soudan du Sud (61%), le Yémen (53%) ou l'Afghanistan (37%). Cette aggravation de l'insécurité alimentaire est notamment sensible dans des zones de conflit comme la République démocratique du Congo et le Soudan du sud, ainsi que dans les zones touchées par une aggravation de la sécheresse ou de leur situation économique, comme Haïti, le Pakistan et le Zimbabwe.

Mais avec le coronavirus, la situation pourrait encore se dégrader car de nombreux pays ont une capacité limitée à faire face aussi bien aux conséquences sanitaires qu'économiques de cette crise sanitaire.

En Afrique de l'Ouest, l'impact de l'épidémie ajoutée aux problèmes de sécheresse et à l'insécurité dans la région pourrait provoquer un quasi-triplement du nombre de personnes menacées par la faim, à 50 millions en août contre 17 millions en juin. Le riz, denrée alimentaire de base de nombreux pays africains, a connu une flambée des prix. La paralysie des installations portuaires en raison des mesures de confinement explique en partie ces hausses de prix.

J.Nd.

L'ONU lance un cri d'alarme auprès des bailleurs de fonds

Dans une lettre rendue publique le 20 avril, les chefs des principales agences des Nations unies ont appelé les bailleurs de fonds à financer le plan d'urgence lancé en mars.

Le plan d'urgence humanitaire de deux milliards de dollars sera consacré à aider les pays les plus vulnérables à affronter le Covid-19.

Les chefs de ces agences humanitaires des Nations unies et des organisations partenaires ont indiqué que seulement un quart de l'argent nécessaire a été promis par les bailleurs de fonds internationaux jusqu'à présent.

« La pandémie de Covid-19 présente à l'humanité tout entière un défi unique et seule une réponse mondiale unique peut arrêter sa marche en avant. Le moment est venu de nous mobiliser ensemble pour éviter des souffrances inutiles et pour tenir la promesse d'un

avenir meilleur pour tous », écrivent-ils.

« Il est dans l'intérêt de tous d'empêcher le virus de se propager sans contrôle, de détruire des vies et des économies, et de continuer à faire le tour du monde », ajoutent les agences de l'ONU.

En effet, le 25 mars, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a présenté le Plan mondial de réponse humanitaire au Covid-19, nécessitant deux milliards de dollars. Jusqu'à présent, environ 550 millions de dollars ont été octroyés pour mettre en œuvre ce plan. Le Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies (CERF) a également débloqué 95 millions de dollars.

Mais, les dirigeants des agences onusiennes estiment qu'il faut faire plus.

Le Programme alimentaire mondial (PAM), qui met en place la structure logistique de cette réponse humanitaire, a besoin de fonds supplémentaires pour créer les plaques tournantes nécessaires pour le transport, affréter des navires et fournir des avions pour le fret, les agents de santé et les autres personnels essentiels.

« Tous les éléments du Plan mondial de réponse humanitaire sont cruciaux et nécessitent un financement continu, mais sans ces services communs de logistique, la réponse mondiale pourrait s'arrêter », soulignent les auteurs de la lettre.

« Nous, organisations humanitaires du monde entier, vous invitons donc à soutenir de toute urgence ce système mondial d'approvisionnement d'urgence avec un montant initial de 350 millions de dollars pour permettre une expansion rapide des services communs de logistique », ajoutent-ils.

Yvette Reine Nzaba

« Nous, organisations humanitaires du monde entier, vous invitons donc à soutenir de toute urgence ce système mondial d'approvisionnement d'urgence avec un montant initial de 350 millions de dollars pour permettre une expansion rapide des services communs de logistique »

- a) Vérifier que le point $M(5;4)$ est un point de (Γ)
- b) Vérifier que (Γ) est une parabole et construire (Γ) ainsi que sa tangente en M.

Solution

a) On a : $4^2 - 4(4) - 2(5) + 10 = 0$. Donc $M(5;4) \in (\Gamma)$

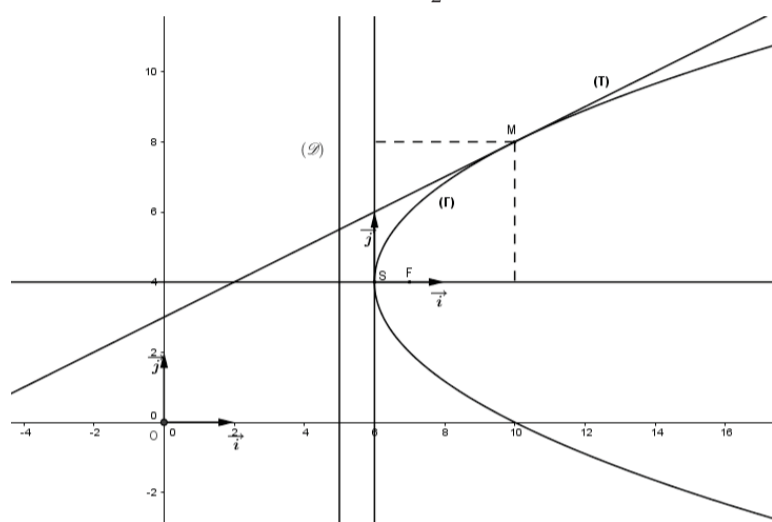
b) $y^2 - 4y - 2x + 10 = 0 \iff (y-2)^2 = 2(x-3)$

Posons : $\begin{cases} X = x - 3 \\ Y = y - 2 \end{cases}$ et $S(3;2)$

Dans le repère $(S; \vec{i}, \vec{j})$, (Γ) a pour équation $Y^2 = 2X$. (Γ) est la parabole de sommet $S(3;2)$, de paramètre $|p| = 1$, de directrice $(D) : X = -\frac{1}{2}$ et de foyer $F(\frac{5}{2}; 2)$.

Dans le repère $(S; \vec{i}, \vec{j})$, le point M a pour coordonnées : $\begin{cases} X = 5 - 3 \\ Y = 4 - 2 \end{cases}$

soit $M(2;2)$ et une équation de la tangente (T) en M à (Γ) dans le repère $(S; \vec{i}, \vec{j})$ est : $2Y = 1(X+2)$, soit $(T) : Y = \frac{1}{2}X + 1$



2.8 Représentation paramétrique d'une parabole

2.8.1 Parabole d'équation $y^2 = 2px$

Une représentation paramétrique de la parabole d'équation $y^2 = 2px$ est :

$$\begin{cases} x = \frac{t^2}{2p} \\ y = t \end{cases}, t \in \mathbb{R} \quad \text{ou} \quad \begin{cases} x = 2pt^2 \\ y = 2pt \end{cases}, t \in \mathbb{R}$$

En effet : $\begin{cases} x = \frac{t^2}{2p} \\ y = t \end{cases} \implies \begin{cases} 2px = t^2 \\ y^2 = t^2 \end{cases}$

Soit $y^2 = 2px$

Exemple

Une représentation paramétrique de la parabole d'équation $y^2 = -3x$ est :

$$\begin{cases} x = -3t^2 \\ y = -3t \end{cases}, \text{ car } y^2 = 2\left(-\frac{3}{2}\right)x, \text{ avec } p = -\frac{3}{2}$$

2.8.2 Parabole d'équation $x^2 = 2py$

Une représentation paramétrique de la parabole d'équation $x^2 = 2py$ est :

$$\begin{cases} x = t \\ y = \frac{t^2}{2p} \end{cases}, t \in \mathbb{R} \quad \text{ou} \quad \begin{cases} x = 2pt \\ y = 2pt^2 \end{cases}, t \in \mathbb{R}$$

Exemple

La parabole d'équation $x^2 = \frac{3}{2}y$ a pour représentation paramétrique :

$$\begin{cases} x = t \\ y = \frac{2}{3}t^2 \end{cases}, t \in \mathbb{R} \quad \text{ou} \quad \begin{cases} x = \frac{3}{2}t \\ y = \frac{3}{2}t^2 \end{cases}, t \in \mathbb{R}$$

En effet : $\begin{cases} x = t \\ y = \frac{2}{3}t^2 \end{cases} \implies \begin{cases} x^2 = t^2 \\ y = \frac{2}{3}t^2 \end{cases} \text{ soit } x^2 = \frac{3}{2}y$

De même : $\begin{cases} x = \frac{3}{2}t \\ y = \frac{3}{2}t^2 \end{cases} \implies \begin{cases} x^2 = \frac{9}{4}t^2 \\ y = \frac{3}{2}t^2 \end{cases}$

Soit $x^2 = \frac{3}{2}y$.

2.9 Tracé de la parabole à l'aide des outils de l'analyse

La parabole (\mathcal{P}) d'équation réduite $y^2 = 2px$ ($p > 0$) est la réunion des courbes représentatives (\mathcal{C}_1) et (\mathcal{C}_2) des fonctions :

$f_1 : x \mapsto f_1(x) = \sqrt{2px}$ et $f_2 : x \mapsto f_2(x) = -\sqrt{2px}$

En effet, $y^2 = 2px \implies y = \pm\sqrt{2px}$

Les courbes (\mathcal{C}_1) et (\mathcal{C}_2) sont symétriques par rapport à l'axe des abscisses.

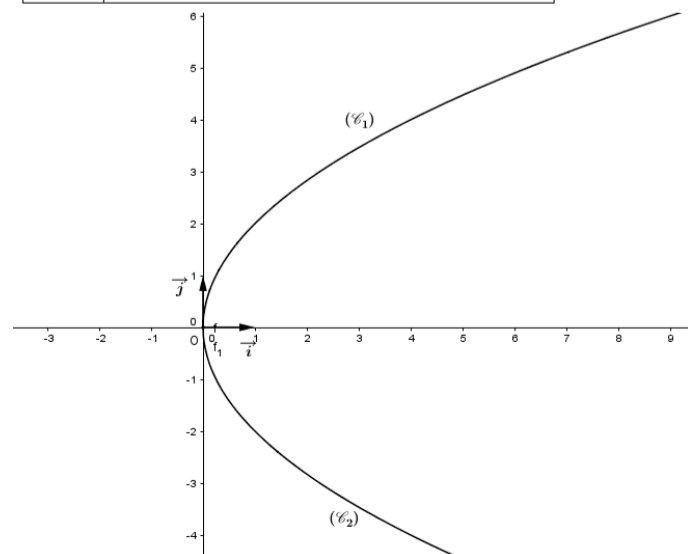
Il suffit d'étudier une des deux fonctions.

Considérons la fonction $f_1 : x \mapsto \sqrt{2px}$, $E_f = [0, +\infty[$ et

$\forall x \in]0, +\infty[, f_1'(x) = \frac{p}{\sqrt{2px}}$

Comme $p > 0$, $f_1'(x) > 0$. Donc le tableau de variation de f_1 est :

x	0	$+\infty$
$f_1'(x)$		+
$f_1(x)$	0	$+\infty$



2.10 Tracé de la parabole d'équation $x^2 = 2py$

Si on pose, $f(x) = y$, on obtient la fonction f définie dans \mathbb{R} par $f(x) = \frac{1}{2p}x^2$, $p \neq 0$.

▷ si $p > 0$, f est positive.

▷ si $p < 0$, f est négative

f est une fonction paire. On étudie f sur $]-\infty; 0]$ ou sur $[0; +\infty[$ et on symétrise le reste de la courbe par la symétrie d'axe (oy) .

$\forall x \in E_f$, ou de $E_D = [0, +\infty[$, $f'(x) = \frac{x}{p}$.

▷ si $p > 0$, $f'(x) \geq 0$

▷ si $p < 0$, $f'(x) \leq 0$

On en déduit les tableaux de variations suivants :

p < 0			p > 0		
x	0	$+\infty$	x	0	$+\infty$
$f'(x)$		-	$f'(x)$		+
$f(x)$	0	$-\infty$	$f(x)$	0	$+\infty$

Pour la courbe (\mathcal{C}) de la fonction f , voir tableau récapitulatif des éléments caractéristiques de la parabole.

2.11 Résumé : éléments caractéristiques de la parabole

Équation	$y^2 = 2px$	$x^2 = 2py$
Paramètre	$ p $	$ p $
Sommet	O	O
Axe focal	La droite de repère $(O; \vec{i})$	La droite de repère $(O; \vec{j})$
Foyer	$F\left(\frac{p}{2}, 0\right)$	$F\left(0, \frac{p}{2}\right)$
Directrice	$(\mathcal{D}) : x = -\frac{p}{2}$	$(\mathcal{D}) : y = -\frac{p}{2}$

Courbe de la parabole

Soit $\mathcal{P} : y^2 = 2px$

▷ si $p > 0$

Soit $\mathcal{P} : x^2 = 2py$

▷ si $p > 0$

▷ si $p < 0$

Lycée Emery Patrice LUMUMBA 2018-2019 Cours de Mathématiques en Terminale C
ÉTUDE ANALYTIQUE DES CONIQUES

2.12 Régionnement du plan par la parabole

Soit (\mathcal{P}) la parabole d'équation $y^2 = 2px$ $p \neq 0$, (\mathcal{P}) a pour foyer $F(\frac{p}{2}, 0)$ et pour directrice $(\mathcal{D}) : x = -\frac{p}{2}$.

Pour tout point M du plan qui a pour projeté orthogonal sur (\mathcal{D}) le point H , on a :

▷ M est intérieur à $(\mathcal{P}) \iff MF^2 < MH^2 \iff y^2 < 2px$.

▷ M est extérieur à $(\mathcal{P}) \iff MF^2 > MH^2 \iff y^2 > 2px$.

3. Étude analytique d'une ellipse

3.1 Activité

On considère (Γ) une conique de foyer F , d'excentricité e avec $0 < e < 1$, de directrice (\mathcal{D}) , les points A et A' les sommets de (Γ) situés sur l'axe focal ; O le milieu du segment $[AA']$, F' le symétrique de F par rapport à O avec F' est un autre foyer de (Γ) associé à la directrice (\mathcal{D}') . Soit $(O; \vec{i}, \vec{j})$ un repère orthonormé du plan tel que l'axe des abscisses soit l'axe focal orienté de O vers F et l'axe des ordonnées soit parallèles à la directrice (\mathcal{D}) passant par O . On pose $OF = c$; $OA = a$, $A = \text{bar}\{(F, 1); (K, e)\}$ et $A' = \text{bar}\{(F', 1); (K, -e)\}$

- Démontrer que : $e = \frac{OF}{OA} = \frac{c}{a}$ et $OK = \frac{OA}{e} = \frac{a^2}{c}$.
- Soit $M(x, y)$ un point du plan. $M \in (\Gamma) \iff MP^2 = (e^2 - 1)\vec{PA} \cdot \vec{PA}'$, où P est le projeté orthogonal de M sur l'axe focal.
 - Montrer que $M \in (\Gamma) \iff \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{a^2 - c^2} = 1$.

Lycée Emery Patrice LUMUMBA 2018-2019 Cours de Mathématiques en Terminale C
ÉTUDE ANALYTIQUE DES CONIQUES

b) On pose $b = \sqrt{a^2 - c^2}$.

▷ Vérifier que $a > c$.

▷ Vérifier que $M \in (\Gamma) \iff \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$

Solution

- Démontrons que : $e = \frac{OF}{OA} = \frac{c}{a}$ et $OK = \frac{OA}{e} = \frac{a^2}{c}$.
 On a : $A = \text{bar}\{(F, 1); (K, e)\} \iff \vec{AF} + e\vec{AK} = \vec{O}$
 En fixant O Dans \vec{AF} et \vec{AK}
 On a : $\vec{OF} + e\vec{OK} = (1+e)\vec{OA}$ (1).
 $A' = \text{bar}\{(F', 1); (K, -e)\} \iff \vec{A'F'} - e\vec{A'K} = \vec{O}$.
 En fixant O Dans $\vec{A'F'}$ et $\vec{A'K}$
 On a : $\vec{OF'} - e\vec{OK} = (1-e)\vec{OA'}$ (2).
 (1) + (2) donne $2\vec{OF} = \vec{OA} + \vec{OA'} + e(\vec{OA} - \vec{OA'})$.
 Or O est le milieu de $[AA']$, alors $\vec{OA} - \vec{OA'} = \vec{O}$ et $\vec{OA} + \vec{OA'} = 2\vec{OA}$.
 $2\vec{OF} = 2e\vec{OA} \implies \vec{OF} = e\vec{OA} \implies \|\vec{OF}\| = e\|\vec{OA}\|$
 D'où $\boxed{e = \frac{OF}{OA} = \frac{c}{a}}$.
 (1) - (2) donne $2e\vec{OK} = \vec{OA} - \vec{OA'} + e(\vec{OA} + \vec{OA'}) \implies 2e\vec{OK} = 2\vec{OA}$.
 $e\vec{OK} = \vec{OA} \implies e\|\vec{OK}\| = \|\vec{OA}\|$
 $\boxed{OK = \frac{OA}{e} = \frac{a}{e} = \frac{a^2}{c}}$.
- a) Montrons que $M \in (\Gamma) \iff \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{a^2 - c^2} = 1$
 On a : $K(\frac{a}{e}; 0)$, $P(x; 0)$ et $F(c; 0)$.

Cherchons les coordonnées de A et A' .

$$A = \text{bar}\{(F, 1); (K, e)\} \implies \begin{cases} x_A = \frac{x_F + ex_K}{1+e} = \frac{c+a}{1+e} \\ y_A = \frac{y_F + ey_K}{1+e} = 0 \end{cases} \implies A\left(\frac{c+a}{1+e}; 0\right)$$

$$A' = \text{bar}\{(F', 1); (K, -e)\} \implies \begin{cases} x_{A'} = \frac{x_{F'} - ex_K}{1-e} = \frac{c-a}{1-e} \\ y_{A'} = \frac{y_{F'} - ey_K}{1-e} = 0 \end{cases} \implies A'\left(\frac{c-a}{1-e}; 0\right)$$

Calculons $\vec{PA} \cdot \vec{PA}'$.

On a : $\vec{PA} = \left(\frac{c+a}{1+e} - x; 0\right)$ et $\vec{PA}' = \left(\frac{c-a}{1-e} - x; 0\right)$.

On a : $\vec{PA} \cdot \vec{PA}' = \left(\frac{c+a}{1+e} - x\right) \cdot \left(\frac{c-a}{1-e} - x\right) = x^2 - \frac{a^2 - c^2}{1 - e^2}$.

$M \in (\Gamma) \iff MP^2 = (e^2 - 1)\vec{PA} \cdot \vec{PA}'$

$$\implies (x-x)^2 + (0-y)^2 = (e^2 - 1) \left[x^2 - \frac{a^2 - c^2}{1 - e^2} \right] \implies y^2 = (e^2 - 1)x^2 + a^2 - c^2$$

$$y^2 - \left(\frac{c^2}{a^2} - 1\right)x^2 = a^2 - c^2 \implies y^2 + \left(\frac{a^2 - c^2}{a^2}\right)x^2 = a^2 - c^2$$

D'où $M \in (\Gamma) \iff \boxed{\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{a^2 - c^2} = 1}$.

b) On pose $b = \sqrt{a^2 - c^2}$.

▷ Vérifions que $a > c$.

On a : $e = \frac{c}{a} \implies \frac{c}{a} < 1 \implies a > c$

D'où $\boxed{a > c}$

▷ Vérifions que $M \in (\Gamma) \iff \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$.

On a : $b = \sqrt{a^2 - c^2} \implies b^2 = a^2 - c^2$

D'où $M \in (\Gamma) \iff \boxed{\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1}$.

3.2 Équation réduite d'une ellipse

Dans un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$.

L'ensemble (\mathcal{E}) des points $M(x, y)$ tels que : $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$ où $a > 0$ et $b > 0$ est une ellipse.

Remarque

Si $a = b$, alors l'ensemble (\mathcal{E}) des points $M(x, y)$ est un cercle de centre O et de rayon a . Son équation cartésienne est : $x^2 + y^2 = a^2$.

3.3 Éléments caractéristiques d'une ellipse

▷ si $a > b$

Équation	$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$
Demi-distance focale	$c = \sqrt{a^2 - b^2}$
Excentricité	$e = \frac{c}{a}$
Sommets	$A(a, 0); A'(-a, 0); B(0, b); B'(0, -b)$
Centre	$O(0; 0)$
Axes	axe focal : (AA') grand axe : $[AA']$ petit axe : $[BB']$
Foyers	$F(c, 0)$ et $F'(-c, 0)$
Directrices	$(\mathcal{D}) : x = \frac{a^2}{c}$ et $(\mathcal{D}') : x = -\frac{a^2}{c}$
Cercles remarquables	Cercle principale : $\mathcal{C}(0; a)$, Cercle secondaire : $\mathcal{C}(0; b)$

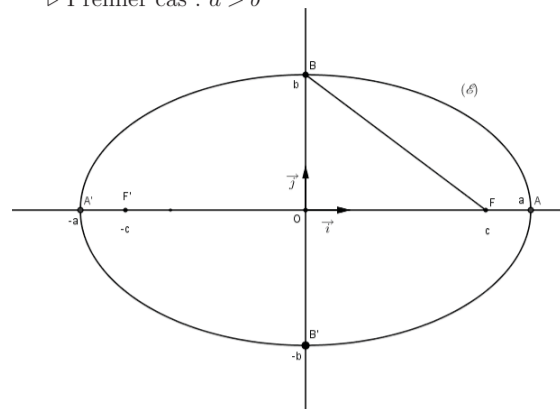
▷ si $a < b$

Équation	$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$
Demi-distance focale	$c = \sqrt{b^2 - a^2}$
Excentricité	$e = \frac{c}{b}$
Sommets	$A(a, 0); A'(-a, 0); B(0, b); B'(0, -b)$
Centre	$O(0; 0)$
Axes	axe focal : (BB') grand axe : $[BB']$ petit axe : $[AA']$
Foyers	$F(0, c)$ et $F'(0, -c)$
Directrices	$(\mathcal{D}) : y = \frac{b^2}{c}$ et $(\mathcal{D}') : y = -\frac{b^2}{c}$
Cercles remarquables	Cercle principale : $\mathcal{C}(0; b)$, Cercle secondaire : $\mathcal{C}(0; a)$

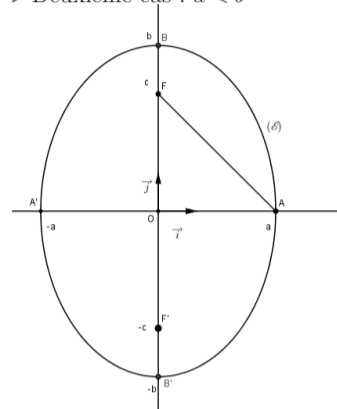
N.B : L'aire de l'ellipse se déduit de l'aire du cercle. Comme l'aire cercle de rayon a et $\mathcal{A} = \pi a^2$ donc l'aire de l'ellipse est $\mathcal{A}_{(\mathcal{E})} = \pi a.b$

Courbe de l'ellipse

▷ Premier cas : $a > b$



▷ Deuxième cas : $a < b$



3.4 Exercice

Donner la nature et les éléments caractéristiques de la courbe (\mathcal{E}) d'équation $2x^2 + 3y^2 - 12x + 9y + 24 = 0$.

Solution

Donnons la nature et les éléments caractéristiques de la courbe (\mathcal{E}) .

• Nature de (\mathcal{E})

On a : $2x^2 + 3y^2 - 12x + 9y + 24 = 0 \iff 2x^2 - 12x + 3y^2 + 9y + 24 = 0$.

$2(x^2 - 6x) + 3(y^2 + 3y) + 24 = 0$

$2[(x-3)^2 - 9] + 3\left[\left(y + \frac{3}{2}\right)^2 - \frac{9}{4}\right] + 24 = 0$

$2(x-3)^2 + 3\left(y + \frac{3}{2}\right)^2 - 18 - \frac{27}{4} + 24 = 0$.

$2(x-3)^2 + 3\left(y + \frac{3}{2}\right)^2 - \frac{3}{4} = 0 \iff \frac{(x-3)^2}{\frac{3}{8}} + \frac{\left(y + \frac{3}{2}\right)^2}{\frac{1}{4}} = 1$.

posons : $\begin{cases} X = x - 3 \\ Y = y + \frac{3}{2} \end{cases}$ et $S\left(3; -\frac{3}{2}\right)$.

Dans le repère $(S; \vec{i}, \vec{j})$, la courbe (\mathcal{E}) a pour équation $\frac{X^2}{\frac{3}{8}} + \frac{Y^2}{\frac{1}{4}} = 1$.

D'où la courbe (\mathcal{E}) est une ellipse.

• Éléments caractéristiques

▷ Centre : $S(0, 0)$.

▷ Axe focal : (SX) .

▷ Sommets : $A\left(\frac{\sqrt{6}}{4}; 0\right); A'\left(-\frac{\sqrt{6}}{4}; 0\right); B\left(0; \frac{1}{2}\right)$ et $B'\left(0; -\frac{1}{2}\right)$.

▷ Demi-distance focale : $c = \sqrt{a^2 - b^2} = \frac{\sqrt{2}}{4}$.

▷ Foyers : $F\left(\frac{\sqrt{2}}{4}; 0\right)$ et $F'\left(-\frac{\sqrt{2}}{4}; 0\right)$.

▷ Excentricité : $e = \frac{c}{a} = \frac{\sqrt{3}}{3}$.

▷ Directrice : $(\mathcal{D}) : X = \frac{3\sqrt{2}}{3}$ et $(\mathcal{D}') : X = -\frac{3\sqrt{2}}{3}$

3.5 Équation de la tangente à une ellipse

Dans un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$, une équation de la tangente au point $M_0(x_0; y_0)$ à une ellipse d'équation $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$ est : $\frac{xx_0}{a^2} + \frac{yy_0}{b^2} = 1$.

En effet, si $(\mathcal{E}) : \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$ et si $M_0(x_0, y_0)$ est en des sommets, la tangente en M_0 à (\mathcal{E}) est connue.

Si $M_0(x_0, y_0)$ n'est pas en ces points, la tangente en M_0 à (\mathcal{E}) a pour équation :

$y - y_0 = y'_0(x - x_0)$ (*).

Comme : $y = \frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2}$ ou $y = -\frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2}$

Considérons $y = \frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2}$; on a : $y_0 = \frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x_0^2}$ et $y'_0 = -\frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x_0^2}$

(*) devient : $y - y_0 = -\frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x_0^2}(x - x_0)$

$y - y_0 = -\frac{b^2 x_0 x}{a^2 y_0} + \frac{b^2 x_0^2}{a^2 y_0} \implies \frac{y_0 y - y_0^2}{b^2} = -\frac{x_0 x}{a^2} + \frac{x_0^2}{a^2}$
 $-\frac{x_0 x}{a^2} + \frac{x_0^2}{a^2} - \frac{y_0 y}{b^2} + \frac{y_0^2}{b^2} = 0 \implies \frac{x_0 x}{a^2} + \frac{y_0 y}{b^2} - \left(\frac{x_0^2}{a^2} + \frac{y_0^2}{b^2}\right) = 0 \iff \frac{x_0 x}{a^2} + \frac{y_0 y}{b^2} - 1 = 0$.

D'où $\frac{x_0 x}{a^2} + \frac{y_0 y}{b^2} = 1$

3.6 Tracé de ellipse

Un plan affine euclidien est rapporté à un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$ d'axe (Ox) et (Oy) . Soit (\mathcal{E}) l'ellipse d'équation $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$ où a et b sont deux réels positifs.

Si $M(x_0, y_0)$ est un point de (\mathcal{E}) , on a : $\frac{x_0^2}{a^2} + \frac{y_0^2}{b^2} = 1$ (1).

Il en est de même pour les points $M'(x_0, -y_0)$; $M''(-x_0, y_0)$ et $M'''(-x_0, -y_0)$.

Il en résulte que (\mathcal{E}) admet (Ox) et (Oy) pour axe de symétrie et le point O pour centre de symétrie.

On a : $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1 \implies y^2 = \frac{b^2}{a^2}(a^2 - x^2) \implies y = \frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2}$ ou $y = -\frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2}$ avec $x \in [-a; a]$. Si (\mathcal{E}_1) et (\mathcal{E}_2) désignent respectivement les représentation graphiques des

fonctions f_1 et f_2 telles que : $f_1(x) = \frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2}$ et $f_2(x) = -\frac{b}{a}\sqrt{a^2 - x^2}$,

on a : $(\mathcal{E}) = (\mathcal{E}_1) \cup (\mathcal{E}_2)$, (\mathcal{E}_2) étant le symétrique de (\mathcal{E}_1) par rapport à (Ox) .

Tracé de (\mathcal{E}_1)

f_1 étant paire, il suffit de prendre $x \in [0; a[$; $f'_1(x) = \frac{-bx}{a\sqrt{a^2 - x^2}}$ est négatif.

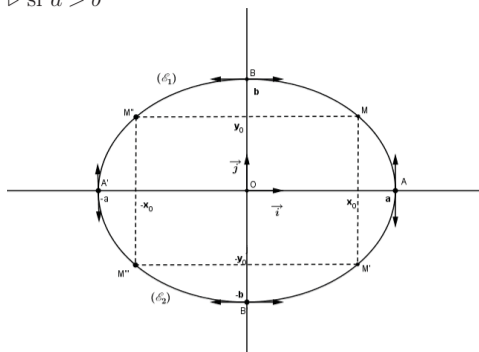
On a le tableau de variation suivant :

x	0	a
$f'_1(x)$		$-\infty$
$f_1(x)$	b	0

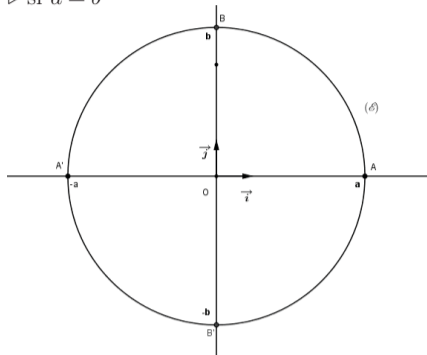
Ce qui permet de tracer l'arc \widehat{AB} de (\mathcal{E}_1) .

$f'_1(0) = 0$, donc la tangente en B à (\mathcal{E}_1) est parallèle à (Ox) . Quand x tend vers a , $f'_1(x)$ tend vers $-\infty$, donc la tangente en $A(a, 0)$ à (\mathcal{E}_1) est parallèle à (Oy) . Par symétrie par rapport à (Oy) on obtient l'arc $\widehat{BA'}$ de (\mathcal{E}_1) , puis (\mathcal{E}_2) par la symétrie par rapport à (Ox) .

▷ si $a > b$

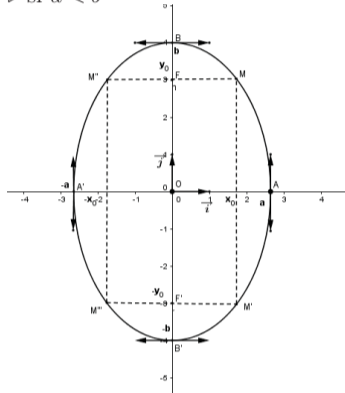


▷ si $a = b$



(E) est un cercle de centre O et de rayon a.

▷ si $a < b$



3.7 Équation paramétrique d'une ellipse

3.7.1 Activité

Montrer que les systèmes (1) et (2) suivants représentent paramétriquement des ellipses dont on déterminera les centres :

$$(1) \begin{cases} x = a \cos t \\ y = b \sin t \end{cases} \quad t \in]-\pi, \pi[; \quad (2) \begin{cases} x = x_0 + a \cos t \\ y = y_0 + b \sin t \end{cases} \quad t \in]-\pi, \pi[$$

Solution

Montrons que les systèmes (1) et (2) suivants représentent paramétriquement des ellipses dont on déterminera les centres.

$$\triangleright (1) \begin{cases} x = a \cos t \\ y = b \sin t \end{cases} \implies \begin{cases} \frac{x}{a} = \cos t \\ \frac{y}{b} = \sin t \end{cases} \iff \begin{cases} \frac{x^2}{a^2} = \cos^2 t \\ \frac{y^2}{b^2} = \sin^2 t \end{cases}$$

La somme membre à membre de ces deux égalités $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$.

C'est l'équation réduite d'une ellipse de centre $O(0;0)$.

$$(2) \begin{cases} x = x_0 + a \cos t \\ y = y_0 + b \sin t \end{cases} \implies \begin{cases} \frac{x - x_0}{a} = \cos t \\ \frac{y - y_0}{b} = \sin t \end{cases} \iff \begin{cases} \frac{(x - x_0)^2}{a^2} = \cos^2 t \\ \frac{(y - y_0)^2}{b^2} = \sin^2 t \end{cases}$$

La somme membre à membre de ces deux égalités $\frac{(x - x_0)^2}{a^2} + \frac{(y - y_0)^2}{b^2} = 1$.

C'est l'équation réduite d'une ellipse de centre $\Omega(x_0; y_0)$.

3.7.2 Conclusion

Une représentation paramétrique de l'ellipse d'équation $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$ est : $\begin{cases} x = a \cos t \\ y = b \sin t \end{cases}, t \in]-\pi, \pi[$

Plus généralement une représentation paramétrique de l'ellipse de centre $\Omega(x_0; y_0)$ d'équa-

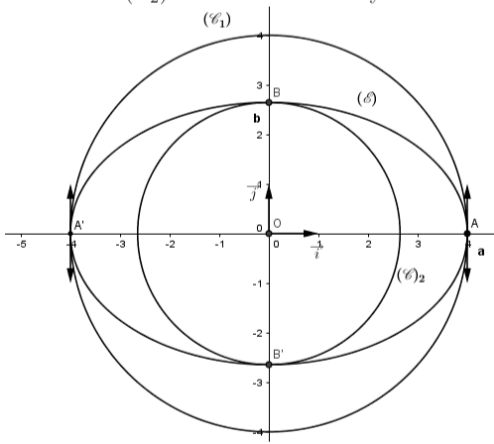
tion $\frac{(x - x_0)^2}{a^2} + \frac{(y - y_0)^2}{b^2} = 1$ est $\begin{cases} x = x_0 + a \cos t \\ y = y_0 + b \sin t \end{cases}, t \in]-\pi, \pi[$

3.8 Ellipse déduite d'un cercle par une affinité

On considère l'ellipse (E) d'équation $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$.

Si nous supposons que $a > b$ alors l'axe focal de (E) est (Ox). Nous rappelons que le cercle principal de (E) est le cercle (E₁) de centre O et de rayon a. Le cercle secondaire de (E)

est le cercle (E₂) de centre O et de rayon b.



Le cercle (E₁) a pour équation $x^2 + y^2 = a^2$.

Dans l'affinité orthogonale d'axe (Ox) et de rapport k, (E₁) a pour transformé

$$(\Gamma) \text{ d'équation } x^2 + \frac{y^2}{k^2} = a^2 \text{ ou } \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{k^2 a^2} = 1.$$

En effet ; l'image d'un point $M(x, y)$ est le point M' : $\begin{cases} x' = x \\ y' = ky \end{cases}$.

Il en résulte que $(\Gamma) = (E) \iff k = \pm \frac{b}{a}$.

Donc, l'ellipse (E) de grand axe $AA' = 2a$ et de petit axe $BB' = 2b$ est la transformée de son cercle principal de diamètre $[AA']$ dans l'affinité orthogonale d'axe (AA') et de rapport $k = \frac{b}{a}$ ou $k = -\frac{b}{a}$.

Le cercle (E₂) a pour équation $x^2 + y^2 = b^2$.

Dans l'affinité orthogonale d'axe (Oy) et de rapport k', (E₂) a pour transformé

$$(\Gamma') \text{ d'équation } \frac{x^2}{k'^2} + y^2 = b^2 \text{ ou } \frac{x^2}{k'^2 b^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1.$$

Il en résulte que $(\Gamma') = (E) \iff k' = \pm \frac{a}{b}$.

Ce qui permet de conclure que l'ellipse (E) de grand axe $AA' = 2a$ et de petit axe $BB' = 2b$ est la transformée de son cercle secondaire de diamètre $[BB']$ dans l'affinité orthogonale d'axe (BB') et de rapport $k = \frac{a}{b}$ ou $k = -\frac{a}{b}$.

4. Étude analytique de l'hyperbole

4.1 Activité

Soit (H) l'hyperbole de foyer F, de directrice (D), d'excentricité e ($e > 1$) et d'axe focal (Δ). Le plan est muni d'un repère orthonormé $(O; \vec{i}, \vec{j})$ tel que O est le milieu de $[AA']$ et $\vec{i} = \frac{1}{OA} \vec{OA}$.

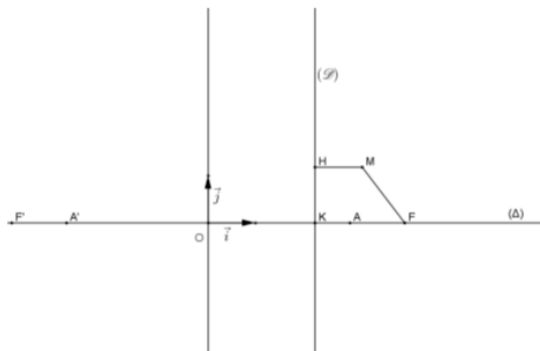
1. Sachant que $A = \text{bar}\{(F, 1); (K, e)\}$ et $A' = \text{bar}\{(F, 1); (K, -e)\}$.

- Montrer que $\vec{OF} = e\vec{OA}$ et $\vec{OA} = e\vec{OK}$.
- On pose $a = OA$ et $OF = c$. Déduire que $e = \frac{c}{a}$ et $OK = \frac{a^2}{c}$.
- Trouver les coordonnées de F et l'équation de (D).

2. Soit $M(x, y)$ un point du plan et H son projeté orthogonal sur (D).

- Trouver les coordonnées de H en fonction de a, c et y.
- Montrer que $M \in (H)$ si et seulement si $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{a^2 - c^2} = 1$
- On pose $b = \sqrt{c^2 - a^2}$. Vérifier que $M \in (H)$ si et seulement si $\frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2} = 1$

Solution



1. a) Montrons que $\vec{OF} = e\vec{OA}$ et $\vec{OA} = e\vec{OK}$.

$$A = \text{bar}\{(F, 1); (K, e)\} \iff \vec{AF} + e\vec{AK} = \vec{O}$$

En fixant O dans \vec{AF} et \vec{AK} , on a : $\vec{OF} + e\vec{OK} = (1 + e)\vec{OA}$ (1).

$$A' = \text{bar}\{(F, 1); (K, -e)\} \iff \vec{A'F} - e\vec{A'K} = \vec{O}$$

En fixant O dans $\vec{A'F}$ et $\vec{A'K}$, on a : $\vec{OF} - e\vec{OK} = (1 - e)\vec{OA}$ (2).

RIPOSTE AU COVID-19

Félix-Tshisekedi associe les chefs des confessions religieuses

Le chef de l'Etat requiert leur implication pour la sensibilisation de la population dans la lutte contre cette pandémie dont l'augmentation du nombre de victimes dans le pays inquiète.

Le président de la République démocratique du Congo (RDC), Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a accordé le lundi 20 avril à la Cité de la N'sele une audience à une délégation des chefs des confessions religieuses conduite par l'archevêque de Kinshasa, Mgr Fridolin Ambongo. La lutte pour faire barrage à la pandémie dans le pays, les questions relatives au bon fonctionnement des affaires de l'État et la collaboration qui doit exister entre l'Eglise et les autorités du pays ont été parmi les questions évoquées pendant cette entrevue.

Félix Antoine Tshisekedi veut ainsi mettre à profit la confiance que ces chefs religieux bénéficient de la part de leurs fidèles pour « faire passer correctement les messages et monter des actions dans le sens de la lutte contre cette maladie mortelle » que les deux parties ont présentée comme « l'ennemi commun et invisible ». Pour Mgr Ambongo, ils ont répondu à l'invitation du chef de l'État qui, en ce moment,



est en train de mettre en place des stratégies pour lutter contre « l'ennemi commun et invisible » qu'est coronavirus. A en croire le prélat catholique, Félix-Antoine Tshisekedi a ainsi estimé que

c'était le moment ultime d'associer les confessions religieuses dans ce combat commun contre cet ennemi. « Certes les cultes sont suspendus, mais les prières continuent et que les hommes de

L'Eglise continue à communiquer avec leurs fidèles à travers les moyens de communication modernes dont ils disposent », a-t-il fait savoir.

Ce prince de l'Eglise catholique a,

par ailleurs, rappelé que malgré la situation liée à cette pandémie, leur rôle, en tant que leaders d'opinions, reste intact et ils veulent mettre en contribution cette confiance que leurs fidèles placent en eux pour faire passer correctement les messages et monter des actions dans le sens de la lutte contre cette maladie mortelle. Mais aucune action ou stratégie commune de riposte n'a été annoncée.

Mgr Fridolin Ambongo a également fait savoir que le travail de l'Eglise s'étend aussi sur le volet humanitaire pour secourir les sinistrés et les plus démunis. Parlant de la collaboration qui doit exister entre l'Eglise et l'État en RDC, le prélat catholique a affirmé que celle-ci se porte bien, se refusant à faire des commentaires sur d'autres questions abordées avec le chef de l'État. « Vous en connaîtrez la teneur dans les jours à venir », a-t-il conclu en réponse aux nombreuses questions de la presse.

Lucien Dianzenza

RDC

Le Sénat et l'Assemblée nationale appelés à siéger séparément pour la prolongation de l'état d'urgence

Le chef de l'Etat a saisi les deux chambres du Parlement en vue d'obtenir leurs décisions respectives sur la prolongation de cet état d'urgence qui expire dans quelques jours.

Usant de ses prérogatives constitutionnelles, le chef de l'Etat de la République démocratique du Congo (RDC) Félix-Antoine Tshisekedi, a introduit, depuis le 17 avril à l'Assemblée Nationale et au Sénat, une demande de prorogation de l'état d'urgence. Les deux chambres du Parlement devraient donc se réunir, de manière séparée, avant son expiration pour statuer sur cette question. Il ne s'agirait pas, selon les attentes du président de la République, d'un congrès tel que l'avaient préconisé il y a quelques jours les présidents des deux chambres mais plutôt de l'application stricte de l'ordonnance du 24 mars portant proclamation de l'état d'urgence sanitaire pour faire face au Covid-19.

Proclamé pour une durée de trente jours, l'état d'urgence sanitaire décrété par le chef de l'Etat prend fin en principe le 23 avril courant. Or, sur le terrain, la situation sanitaire qui a motivé cette prise de décision exceptionnelle le 24 mars dernier reste encore très préoccupante et appelle à des décisions plus réfléchies et rigoureuses pour contrer la propagation du corona virus dans le pays.

Il est rappelé que conformément à la loi, le Congrès ne se tient que dans les conditions prévues dans l'article 119. Mais les deux chambres, qui avaient décidé de cesser de se réunir pour éviter la propagation de la pandémie, se retrouvent dans l'incapacité de prendre dans le cadre du congrès une recommandation qui autoriserait la prorogation de l'état d'urgence.

Les deux chambres ne pouvant se réunir alors que sont interdits tous les rassemblements, réunions et célébrations de plus de vingt personnes dans les voies et lieux publics, les juristes de la Présidence de la République conseillent au chef de l'Etat de faire sauter ce verrou, en prenant une autre ordonnance portant modification des mesures relatives à l'exercice de la liberté afin de laisser l'Assemblée nationale et le Sénat se réunir dans les conditions prévues par leurs règlements intérieurs respectifs.

A trois jours de l'expiration de l'Etat d'urgence, l'opinion devrait donc s'attendre à une série d'ordonnances en vue d'aboutir à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire proclamé dans le pays.

Lucien Dianzenza

COVID-19

Une initiative pour approvisionner Kinshasa en denrées alimentaires

L'initiative du chef de l'État congolais, Félix-Antoine Tshisekedi, pour approvisionner les Congolais pendant cette période de crise sanitaire due au coronavirus rentre dans le cadre du programme alimentaire d'urgence.

Le premier lot des produits alimentaires, dans le cadre du programme alimentaire d'urgence initié par le chef de l'État, est arrivé à Kinshasa. Les services de la Présidence de la République ont, en effet, annoncé également l'arrivée imminente dans la

capitale de mille tonnes de produits dans le cadre de la seconde opération. Selon ces services, ces produits seront distribués dans les différents marchés de Kinshasa dont Somba Zigida, Matadi-Kibala, marché des Huilleries, marché du quartier 6 à N'djili et

celui de Matete. L'initiative, rappelle-t-on, résulte d'un constat de flambée volontaire des prix des produits et des biens de consommation courante dans la ville de Kinshasa à la suite des mesures sanitaires prises pour lutter contre la propagation du Covid-19.

Ce programme, notent ces sources, bénéficie de l'appui financier du Fonds pour la promotion de l'industrie, qui a également financé la construction de barges qui seront jetées sur le fleuve et autres rivières navigables pour la même opération. Aussi, indiquent-elles, le ministère de l'Economie sera mis à contribution pour veiller sur les prix dans les marchés choisis pour écouler ces produits.

Dans le cadre du programme alimentaire d'urgence, une commission a été mise en place. Elle bénéficie également de la logistique militaire pour permettre le transport de ces biens alimentaires de lieux de production jusqu'à Kinshasa. Le projet pilote ainsi conçu est dirigé par la chargée des Relations publiques du chef de l'État, Bibiche Kabengele Mbuyi.

L.D.



Des paniers de tomates dans un marché de Kinshasa

Dans le cadre du programme alimentaire d'urgence, une commission a été mise en place. Elle bénéficie également de la logistique militaire pour permettre le transport de ces biens alimentaires de lieux de production jusqu'à Kinshasa

SENSIBILISATION AU COVID-19

Jean Pierre Wafwana donne de la voix

La pandémie du coronavirus et la problématique liée à sa riposte ont été en question au cours de l'émission « Infrastructures et développement » diffusée, le dimanche 19 avril, sur la chaîne nationale.

Eu égard à la propagation continue du virus mortel, la sensibilisation demeure, pour l'heure, l'une des recettes susceptibles de freiner son élan dévastateur. C'est à cet exercice que s'est livré le directeur de communication adjoint du chef de l'Etat au cours de cette tranche télévisée qui avait pour vocation de conscientiser le Congolais sur la réalité du coronavirus. En cela, Jean Pierre Wafwana a tenu d'emblée à rassurer l'opinion sur les efforts qui sont consentis, tant au niveau du ministère de la Santé, de la Taskforce que du Comité multisectoriel pour tenter d'endiguer la pandémie. A l'en croire, toutes ces différentes structures agissent en symbiose et leurs efforts conjugués permettent une meilleure lisibilité de la problématique posée par le Covid-19 aux fins de riposte.

Les cas de transmission locale étant désormais comptabilisés au quotidien, ce proche collaborateur du chef de l'Etat en appelle au sens de responsabilité de ses concitoyens qu'il exhorte au respect stricte des gestes barrières. Pour éviter l'hécatombe qui se profile à l'horizon, l'homme, en tant qu'agent propagateur par excellence de la maladie, est appelé à prendre conscience de la gravité de la pandémie pour mieux contribuer à son éradication, explique l'invité de « Infrastructures et développement ». Il s'agit là, dit-il, d'une question d'engagement communautaire devant se traduire par l'acceptation de la maladie qui, loin d'être une simple vue de l'esprit, est plutôt une réalité vivante et perspicace. Et d'ajouter que des moyens conséquents sont en train d'être

réunis et des structures mises en place pour que, dans un avenir proche, la sensibilisation soit effective sur le terrain.

Tout en réfutant le cliché développé par certains récalcitrants qui pensent, à tort, que la maladie est une affaire des riches, ou mieux de seuls habitants de la Gombe, Jean-Pierre Wafwana estime qu'une telle image caricaturale n'a pas lieu d'être étant entendu que la maladie peut frapper, sans préavis, en tout temps et en tout lieu. Aussi, agir de manière insidieuse, c'est creuser sa propre tombe, fait-il observer. Et à ceux qui pensent qu'au regard de l'évolution exponentielle de la pandémie à Kinshasa, l'on devrait mettre un terme aux travaux d'infrastructures en cours dans le cadre du Programme d'urgence intérimaire de 100 jours, quitte à réorienter les fonds disponibles vers l'effort de lutte contre le Covid-19, le directeur adjoint de la communication présidentielle a une autre lecture de la situation. Pour lui, il est important que les entreprises ayant pris l'engagement d'exécuter leurs travaux d'infrastructures dans une période déterminée puissent livrer leurs ouvrages dans le délai imparti. Ce qui, a-t-il dit, n'est pas à confondre avec l'urgence d'Etat que requiert la lutte contre le coronavirus pour laquelle le gouvernement s'emploie à disponibiliser les moyens nécessaires quant à ce.

La bourde de Thambwe

Questionné sur la dernière sortie médiatique du président du Sénat, Jean Pierre Wafwana n'a pas eu sa langue en poche. Alexis Thambwe Mwamba, pourtant



Jean Pierre Wafwana

juriste de son état, a fait fausse route en déniant, sur la base d'un juridisme béat et tendancieux, l'ordonnance présidentielle du 24 mars proclamant l'état d'urgence sanitaire en République démocratique du Congo. Pour ce communicateur, l'arrêt de la Cour constitutionnelle, ayant statué en dernier ressort sur la conformité de l'ordonnance présidentielle en question, est en lui-même suffisamment motivé qu'il n'y a vraiment pas matière à débat. Au sujet de l'article 119 de la Constitution qui astreint le chef de l'Etat à l'autorisation préalable du congrès, la Haute Cour l'a jugé - à la lumière de l'arrêt du 30 novembre 2007 de la Cour suprême de justice siégeant en matière d'appréciation de la conformité à la Constitution du règlement

d'ordre intérieur du Congrès - en totale inéquation avec l'article 85 de la Constitution. Celui-ci n'exige pas l'autorisation du congrès en matière de proclamation de l'état d'urgence ou de l'état de siège, a tranché la Haute Cour.

Embrayant sur ce même registre juridique, Jean Pierre Wafwana a, par ailleurs, confirmé la concertation que le chef de l'Etat a eu, en amont, avec les présidents de deux chambres du Parlement. Et tenant compte des réserves émises à l'époque quant à la procédure, il était convenu que les différentes parties puissent se retrouver, après conciliabules entre l'émissaire du chef de l'Etat et les présidents de deux chambres législatives, à une date ultérieure pour harmoniser et arrondir les angles, explique Jean

Pierre Wafwana, l'air serein. D'où, pense-t-il, la sortie médiatique d'Alexis Thambwe Mwamba, était inopportune et pas du tout justifiée, vu que l'entrevue avec les présidents de deux chambres du Parlement figurait bel et bien dans l'agenda présidentiel.

Loin d'apaiser les esprits, cette sortie médiatique du président de la chambre haute, pense-t-il, « a plutôt mis à mal la coalition FCC-Cach » occasionnant « une fracture de la classe politique » au moment où l'on attend des animateurs des institutions du pays, plus de cohésion et de solidarité pour vaincre le Covid-19. « On n'a pas besoin d'aller dans des crises qui n'aident en rien la République et la population », a-t-il tempêté. De bon ton, il estime qu'Alexis Thambwe Mwamba devrait faire amende honorable pour avoir manqué de tact, de sagesse, de courtoisie et d'élégance en s'adressant à l'institution « Présidence de la République » avec autant de légèreté. Pire, l'incriminé a poussé le bouchon un peu plus loin en insinuant que le président de la République aurait, par omission, enfreint la Constitution. Ce qui, du point de vue de l'interviewé, laisse penser que la démarche de l'ex-ministre de la justice sous Joseph Kabila était loin d'être innocente.

En somme, pour Jean Pierre Wafwana, le pays a plus que besoin, par ces temps de basse conjoncture, d'une véritable paix sociale cimentée par la moralisation de la vie publique avec, à la clé, une franche collaboration entre les institutions reposant sur des bases saines du respect et de courtoisie institutionnelle.

Alain Diasso

L'Unicef lance la commande de fabrication d'un million de masques non médicaux

Les enfants et les communautés vulnérables au coronavirus seront les premiers bénéficiaires de ces masques réutilisables qui seront distribués gracieusement.

L'Unicef a déjà lancé la commande pour la fabrication locale de ces masques auprès de certaines ONG et associations féminines. L'initiative de l'agence onusienne vient ainsi résoudre le problème de la pénurie de masques, d'autant plus que les autorités ont décidé de leur port obligatoire en public. En cas de non-respect de cette décision, le contrevenant sera astreint au paiement d'une amende.

Pour accélérer la fabrication de ces masques, l'Unicef est déjà en contact avec des couturiers au sein des communautés locales ainsi que des ateliers de confection de couture. L'agence onusienne a déjà aussi partagé les spécificités techniques pour

la confection de ces masques. Edouard Beigbeder, représentant de l'Unicef en RDC fait savoir que cette initiative couvre toute l'étendue du territoire. Elle permettra, a-t-il poursuivi, de répondre non seulement à la décision des autorités de certaines provinces du pays qui exigent le port obligatoire du masque, mais également de contribuer à l'autonomisation des femmes issues des milieux les plus défavorisés.

Edouard Beigbeder précise que la seule utilisation d'un masque ne suffit pas à arrêter les infections. Elle doit être associée à d'autres mesures, notamment se laver fréquemment les mains, se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on éternue et que l'on

tousse, éviter tout contact rapproché, surtout avec des personnes présentant des symptômes comparables à ceux d'un rhume ou de la grippe tels que la toux, les éternuements et la fièvre.

L'Unicef va lancer une campagne de communication sur la bonne utilisation et l'entretien de ces masques réutilisables. Il faut retenir que les masques pour être efficaces doivent être ajustés correctement sur le nez, la bouche et le menton et nettoyés également. S'agissant de la distribution de ces masques, elle se fera de porte à porte au sein des communautés à travers les membres des cellules d'animation communautaires.

Blandine Lusimana

Huit personnes guéries

La situation épidémiologie de la pandémie indique que la RDC a enregistré, le 20 avril, huit autres cas de guéris.

Il est à noter que dix-huit nouveaux cas ont été testés positifs au coronavirus. Le cumul est désormais de trois cent cinquante cas confirmés. Depuis la déclaration de cette maladie le 10 mars, le pays a rapporté au total vingt-cinq décès et trente-cinq personnes guéries. Actuellement, quatre-vingt-douze cas suspects sont en cours d'investigation. Aucun nouveau décès n'a été enregistré parmi les cas confirmés.

Par contre, quatre-vingt-six échantillons ont été testés. Cent quatre-vingt-dix patients sont en bonne évolution. Sur les vingt-six provinces que compte le pays, cinq sont en pandémie. Il s'agit de Kinshasa qui a trois cent trente-huit cas, Nord-Kivu a rapporté cinq cas, Sud-Kivu quatre cas et Ituri deux cas. La province de Kwilu a, quant à elle, notifié un seul cas.

Pour accélérer la réduction de la propagation de cette pandémie, les autorités ont durci les mesures de sécurité et de protection. Le chef de l'Etat a, à travers une ordonnance lue le lundi sur les antennes de la télévision nationale, prolongé l'état d'urgence sanitaire. Entre-temps, l'autorité provinciale a décidé du port obligatoire de masque. Ceux qui vont enfreindre cette décision seront soumis à une amende de cinq mille francs congolais. D'autres mesures sont aussi de mise, à savoir la distanciation sociale, le lavage des mains avec du savon...

B.L.

COVID-19/CEMAC

Le décaissement du fonds de soutien toujours attendu

Les dirigeants de la sous-région ont, lors d'une réunion tenue à Brazzaville, résolu de dégager une enveloppe de quatre-vingt-dix milliards de francs CFA en raison de quinze milliards par pays dans le cadre de la riposte à la pandémie du coronavirus. A ce jour, trois milliards de francs CFA ont été décaissés.

Pour lutter contre le coronavirus, les six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) avaient décidé de privilégier une démarche commune. Certains d'entre eux ont déjà commencé à transmettre à la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) les demandes de financement de leur plan de riposte au Covid-19, malgré l'avance de cinq cents millions de francs CFA que chaque pays a déjà reçu.

« Les décisions sur les financements sollicités devaient être prises dans les meilleurs délais possibles, comme les ministres l'ont demandé. Mais il convient d'ores et déjà de préciser qu'une enveloppe de cinq cents mil-

lions de francs CFA avait déjà été mise à la disposition de chacun des Etats membres de la CEMAC, avant même la tenue de la réunion du 28 mars », a indiqué le Pr Michel-Cyr Djiena Wembou, secrétaire permanent du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC.

A en croire, ce dernier, les décisions des différentes réunions des ministres de l'Economie et des Finances permettront aux pays membres de la CEMAC de se donner des marges budgétaires afin de faire face à la pandémie et à la relance future, sur des bases saines, de leurs économies.

Les ministres avaient, en outre,



Pr. Michel-Cyr Djiena Wembou DR adressé des correspondances officielles aux chefs d'Etat de plusieurs pays tels que les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne, la Chine, la Russie, l'Inde, le Japon pour solliciter la suspension dans les meilleurs délais des demandes de remboursements des crédits, y compris les intérêts ainsi que le lancement d'un processus de négociation portant sur le réaménagement.

Le point sur l'effacement de la dette multilatérale, bilatérale, privée et le décaissement d'une assistance financière rapide et conséquente pour répondre aux besoins des pays de l'Afrique centrale qui sont confrontés à une crise sanitaire, sécuritaire et économique était également abordé dans les différentes correspondances.

« Les leaders politiques des grandes nations industrialisées ont réservé une réaction positive et rapide aux requêtes de

la CEMAC, qui rejoint d'ailleurs celles formulées par d'autres institutions régionales africaines et de nombreux Etats sur le continent », a signifié le Pr. Michel-Cyr Djiena Wembou

Il a ajouté que la BDEAC a pris toutes les dispositions sur le plan interne, pour accélérer le processus d'examen et de décaissement équitable de cette ressource.

Notons qu'il est nécessaire que la mise en œuvre des décisions prises par les ministres et par les principaux responsables des institutions communautaires, dans l'intérêt supérieur des populations de la sous-région, soit effective.

Rude Ngoma

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1

L'éternelle lutte pour le maintien des clubs de Pointe-Noire

Les contre-performances enregistrées ces dernières années ont eu de l'influence sur le nombre de clubs ponténégrins engagés au championnat national Ligue 1. De 2012 à 2019, le quota a brutalement chuté passant de onze à trois.

Il faut recourir à plus de vingt ans en arrière, pour retrouver le sacre d'un club de Pointe-Noire au championnat national. V Club Mokanda a dominé l'édition 1998, prenant ainsi le relais de Munisport (champion 1996 et 1997) et de l'AS Cheminots (1995). A défaut de remporter les titres, la ligue de Pointe-Noire a réussi toutefois à

qualifier deux clubs en coupe africaine de la confédération. La Mancha, deuxième du championnat 2018 a été éliminée au tour de cadage par l'AS Vita club de Kinshasa (0-1 puis 1-5). V Club Mokanda avait pris la place réservée à la Jeunesse sportive de Talangai pour disputer la coupe de la Confédération 2016, était éliminé au deu-

xième tour par les Angolais de GD Sagrada Esperança (1-2 puis 0-2) Malgré ses performances encourageantes, Pointe-Noire a continué à perdre du terrain au niveau national. C'est rare de voir une seule saison passée, sans que l'un ou deux de ses clubs ne soit relégué en division inférieure.

Dans la longue marche qui de-

vrait déboucher au championnat national Ligue 1 d'élite direct, la Fédération congolaise de football (Fécofoot) avait décidé d'engager pour le compte de la saison 2011-2012, vingt-huit club dont onze de Pointe-Noire pour une compétition qui se jouait en deux poules de quatorze équipes chacune. Au terme de cette saison, la Jeunesse sportive les Bougainvillées et Olympic Vision, deux représentants de Pointe-Noire ont quitté l'élite alors que l'As Cheminots, l'Association sportive Ponténégrine, FC Bilombé, CS La Mancha, Munisport, Nico-Nicoyé, Pigeon vert, Union sportive Saint-Pierre, V Club Mokanda se maintenaient. La saison qui a suivi (2013) a confirmé les difficultés des ponténégrins. La Fécofoot a sur instructions de la Fédération internationale de football association (Fifa) tenté le pari de relancer le championnat national direct avec dix huit équipes. L'AS Cheminots était la seule équipe de Pointe-Noire à occuper les cinq premières places avec 54 points. Les autres terminent hors du top 10. Le FC Bilombé occupe le 11e rang avec 43 points, La Mancha se contente de la 12e place avec 40 points, l'ASP est 14e avec 37 points. A la fin de l'exercice, Munisport et Union sportive Saint-Pierre, classés respectivement 17e et 18 sont relégués. Heureusement pour Pointe-Noire, V Club Mokanda retrouvait l'élite.

Après les arrêts des championnats 2014 et 2015 au terme de la phase aller, la Fécofoot a revu ses plans. Aucune équipe participante n'était autorisée à descendre avec conséquence l'augmentation des clubs engagés. La mesure a soulagé dans un premier temps La Mancha et Nico-Nicoyé qui occupaient respectivement la 15e et 16e place (en 2014) au même titre que l'AS Cheminots et Munisport de Pointe-Noire (17e et 18e en 2015).

La Mancha essaie de relever la tête

Au cours de la saison 2016, les formations de la capitale économiques ont touché le fond. Sur

sept, quatre quitteront l'élite. V Club Mokanda (17e), ASP (18e), Pigeon vert (19e) et Munisport (20e) sont descendues en division inférieure. Les trois autres qui ont assuré leur maintien ne sont pas arrivées à la cheville des Brazzavillois (La Mancha 8e, Nico-Nicoyé 10e, l'As Cheminots 11e). La montée du Nathalys FC en 2017 pour renforcer l'effectif des clubs ponténégrins a toutefois permis à Pointe-Noire de maintenir ses quatre représentants. La Mancha (malheureuse finaliste en 2003 et 2006) termine à la 4e place. Elle assure son maintien avec l'AS Cheminots (11e) et Nico-Nicoyé (14e). Le promu FC Nathalys (16e) perdait quant à lui sa place après les barrages au profit d'un autre club de Pointe-Noire V Club Mokanda.

La Mancha réalise une saison aboutie en 2018, en terminant le championnat à la deuxième place avant de se qualifier pour la Coupe de la Confédération. Les trois autres équipes de Pointe-Noire (AS Cheminots 6e, V Club 11e, Nico-Nicoyé 13e) assurent tous pour la première fois en six ans leur maintien. Cela n'a pas duré longtemps car la saison qui suivait, La Mancha a occupé la dernière place au classement et descendait en Ligue 2.

Pour le compte de cette nouvelle saison dont les matches sont arrêtés à cause de la pandémie du Covid-19, les clubs ponténégrins luttent pour le maintien. Deux des trois sont en mauvaise posture. Nico-Nicoyé est 10e avec 22 points devant l'As Cheminots, 13e et baragiste avec 20 points.

Pendant ces dernières années, outre les titres nationaux remportés par l'AS Cheminots, Munisport et V club Mokanda, on ne retiendra comme meilleures performances, les finales perdues par V Club en 2000 contre l'Etoile du Congo (1-5) et les deux autres perdues par La Mancha en 2003 et 2006 respectivement face à Saint-Michel de Ouenzé (0-0) puis (3-4 aux tirs au but) puis face à l'Etoile du Congo (0-1).

James Golden Eloué

